

# Conseil d'administration Séance plénière n° 288

du 06 novembre 2025

## PROCÈS-VERBAL (Projet)

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



## **Sommaire**

Liste de diffusion .....	1
Ordre du jour .....	4
Projet de procès-verbal .....	6
Liste de présence .....	46

# Conseil d'administration

**Jeudi 6 novembre 2025**

à 10h en présentiel (salle Sologne)  
et en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/94287181384>

ID de réunion : 942 8718 1384

## Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

### INSTANCES

1. Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 25 avril 2025, 25 juin 2025 et du 3 juillet 2025 ..... D
2. Élection d'un(e) deuxième vice-président(e) issu(e) du collège des usagers économiques ou du collège des usages non économiques ..... D

### BUDGET ET FINANCES

Admission en non-valeur..... D

### PROGRAMME

1. Conventions de partenariat avec les Conseils régionaux..... D
2. Conventions de partenariat avec les Conseils départementaux..... D
3. Conventions de partenariat technique ..... D
4. Adaptation n° 2 de la maquette financière ..... I
5. Ajustement des enveloppes régionales pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de conversion à l'agriculture biologique (CAB) de la campagne 2025 ..... D
6. Répartition des enveloppes 2026 pour les mesures agricoles (plan stratégique national (PSN), paiements pour services environnementaux (PSE), ...) ..... D
7. Règlement de l'appel à projet 2026-2027 pour les paiements pour services environnementaux (PSE) ..... D

**AIDES**

Décisions d'attribution des Aides ..... D

- Suites de la commission des Aides réunie le 15 octobre 2025

- Suites de la commission Communication et action internationale réunie le 9 octobre 2025

**AUTRES**

Rapport social unique .....I

## OUVERTURE DE LA SEANCE

### **M. GANDRIEAU :**

Bonjour à toutes et à tous. Je remplace Mme la Préfète, Mme BROCAS, qui s'excuse de ne pas pouvoir venir, tous les préfets ayant été convoqués pour une réunion à Paris.

C'est le cinquième conseil d'administration de l'année 2025. Il permettra d'élire un ou une vice-présidente pour le collège des usagers économiques et non économiques. La représentation agricole ayant été modifiée, Mme Catherine Schaepeynck, qui était la deuxième présidente, n'est plus là, donc il faut absolument élire un deuxième vice-président ou une deuxième vice-présidente.

Nous avons, à l'ordre du jour, des admissions en non-valeur à approuver, l'adaptation numéro 2 de la maquette financière du 12<sup>e</sup> programme, des conventions de partenariat avec les conseils régionaux et départementaux, des conventions de partenariats techniques avec les différentes structures, l'ajustement des enveloppes MAEC et CAB, la répartition des enveloppes PSN et PSE, le règlement de l'appel à projets PSE, sans oublier les aides et le rapport social unique.

Nous allons commencer par quelque chose d'habituel, à savoir l'appel.

*M. Gandrieau procède à l'appel des membres présents.*

### **M. GANDRIEAU :**

Je donne la parole à Mme MENEZ pour qu'elle puisse se présenter.

### **Mme MENEZ :**

C'est mon premier conseil d'administration après mon premier comité de bassin il y a quelques semaines. Juste un mot pour me présenter même si je l'avais déjà fait la dernière fois.

Je suis arrivée à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement début septembre en tant qu'adjointe à la directrice. Je suis ravie de suivre les travaux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en tant que commissaire du gouvernement et de voir comment se déroule ce premier conseil d'administration auquel je participe, avec des sujets assez importants, une actualité assez chargée pour votre agence et pour ce bassin ces derniers jours. Je pense qu'ils ne manqueront pas d'être évoqués aujourd'hui.

De notre côté, dans la configuration actuelle, avec la mise en place du nouveau gouvernement et des nouveaux cabinets, les discussions reprennent sur certains sujets qui avaient été un petit peu mis en attente en attendant la proposition des nouveaux cabinets, notamment sur les sujets qui concernent la répartition des reliquats non utilisés du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) entre les agences, comme cela avait été acté en avril.

Cette répartition n'est pas encore arrêtée même si nous avons bien avancé. Il nous faut une décision interministérielle qui n'est pas encore arrivée. Les discussions du projet de loi de finances sont en cours, avec des sujets qui nous tiennent à cœur, notamment le relèvement du plafond des agences et la mise en place de la redevance pour pollutions diffuses sur laquelle la discussion n'a pas encore eu lieu au niveau du parlement. Je crois que cela reprendra après le 17 novembre. Les discussions ont été interrompues pour discuter du projet de loi de finances pour la sécurité sociale. Nous restons mobilisés pour essayer de trouver un chemin avec la profession pour voir cet amendement arriver dans un projet de loi de finances.

### **M. GANDRIEAU :**

Je rappelle la notion de conflit d'intérêts. D'abord, il faut en informer la présidente. Ensuite, il ne faut participer ni au débat ni au vote lors de l'étude du dossier. Le déport n'a pas d'incidence sur le quorum. Si un membre du CA est porteur de mandats de membres absents, il demande à la présidente de les confier à un autre membre le temps du vote. En cas d'absence, le mandat éventuellement confié à un autre administrateur est considéré comme nul le temps du vote.

Avant d'aborder l'ordre du jour, avez-vous des déclarations liminaires ? M. Doron a la parole.

## **M. DORON :**

M. le Directeur, mesdames et messieurs les administrateurs, je souhaite revenir, au regard de l'actualité, sur l'urgence de la situation et des tensions, pour ne pas dire des exactions, qui s'exercent et s'amplifient ces dernières heures à l'encontre des commissions locales de l'eau et des études HMUC. Bien que nous ayons conscience que le conseil d'administration ne soit pas la tribune la plus pertinente, nous voulons alerter l'ensemble des acteurs par la présente déclaration.

La gestion de l'eau a toujours été un enjeu majeur pour les civilisations, quelles qu'elles soient, à travers les époques, à travers le monde. En France, chacun se souvient du récent anniversaire de la loi sur l'eau de 1964 mais certaines lois sont plus anciennes.

Depuis 1992, les Sage sont reconnus comme outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les Sage planifient, recommandent et encadrent. Ils précisent des objectifs de qualité et de quantité, énoncent des priorités d'actions opposables au pouvoir public et édictent des règles particulières d'usage opposables aux tiers.

Les Sage sont élaborés collectivement par les acteurs des territoires délibérant au sein d'une commission locale de l'eau ; autre élément clé, avec le comité de bassin, de la démocratie de l'eau.

Ce sont ces commissions locales de l'eau qui ont été chargées de l'élaboration des études hydrologie-milieu-usage-climat, études scientifiques qui visent à estimer les volumes d'eau pouvant être prélevés sans remettre en cause le bon fonctionnement des milieux et la satisfaction de tous les usages.

Alors même qu'elles ont travaillé dur dans la concertation, avec toutes leurs composantes depuis deux ans, elles font l'objet d'attaques incessantes, de manifestations pour empêcher de délibérer, et les études HMUC niées, entravées et accusées de tous les maux.

Nous nous félicitons que Mme la Préfète ait réaffirmé la légitimité de ces études et leur importance pour la définition des démarches territoriales et les projets de territoire associés.

Nous souhaitons que dorénavant, les commissions locales de l'eau soient respectées, qu'elles élaborent les politiques territoriales touchant tous les aspects de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Nous souhaitons également que le comité de bassin s'en saisisse.

Les instances de délibération prévues pour la gestion de l'eau (comité de bassin, commission locale de l'eau) sont essentielles. Elles assurent la représentation des acteurs et usagers et leur offrent un espace citoyen et républicain de consultation, d'expression et de partage.

Ces instances ne doivent pas devenir des espaces de guerre d'influence. Les débats et les délibérations qui leur sont confiés ne doivent pas être exportés dans d'autres lieux non reconnus à cet effet par la loi. Cela se ferait, semble-t-il, au détriment de l'intérêt général et des valeurs que nous portons.

Le collège des usagers non économiques du comité de bassin que nous représentons au conseil d'administration s'indigne de ces récents éléments relatifs à la gestion de l'eau et à sa gouvernance. Il n'est pas acceptable d'attaquer en permanence la politique de l'eau en France. Elle n'est pas le problème, elle est la solution. A chacun d'en prendre conscience et d'y contribuer dans le respect de l'intérêt général et de la qualification du patrimoine commun de la nation que l'on doit conférer à l'eau. Je vous remercie de votre attention.

## **M. BRULE :**

Des réunions se sont tenues la semaine dernière. La préfète de bassin a fait un communiqué de presse. Vous pouvez vous y reporter pour prendre connaissance de ce qui s'est dit et de ce qui ressort de cette réunion. Les uns ou les autres ont pu communiquer sur ce qui s'était passé en réunion. Il y a un document qui fait foi, c'est le communiqué de presse de la préfète de bassin. Je ne vais pas en faire l'exégèse complète.

Simplement, il rappelle bien l'importance des études scientifiques menées dans le cadre des démarches HMUC.

Il rappelle aussi qu'il est important de travailler sur les plans d'action pour ne pas différer la recherche de solutions.

Il rappelle la loi qui indique qu'il faut faire une analyse socioéconomique. La préfète de bassin ne pourra pas signer d'arrêté de volumes prélevables sans étude socioéconomique.

Il rappelle aussi que les CLE et les études HMUC continuent. Les CLE doivent continuer à travailler.

La préfète de bassin, en lien avec le président du comité de bassin, réunira les présidents de CLE le 19 décembre pour échanger et rappeler le soutien de l'Etat aux présidents de CLE, rappeler le fait que nous avons totalement conscience que leur tâche est extrêmement difficile et donc renouveler notre confiance à ces instances qui doivent rester des instances de dialogue entre les parties prenantes.

#### **M. MARQUES :**

Je souhaiterais que le point sur le rapport social unique ne soit pas en fin de séance puisqu'un certain nombre d'administrateurs auront quitté la séance. Je propose qu'il soit abordé après la commission Budget et finances, en ouverture de la commission Programme.

#### **Mme ROUSSET :**

Je n'ai pas connaissance de la réunion dont vous êtes en train de parler, donc je ne comprends pas le sujet. Je constate simplement qu'on mélange une étude qui apporte de la connaissance et le fait d'utiliser immédiatement cette connaissance en outil réglementaire. Je pense que la difficulté est là.

#### **M. GANDRIEAU :**

Combien y a-t-il de Sage sur le bassin Loire-Bretagne ? Combien de commissions locales de l'eau ? Il y en a 54. Combien de commissions locales de l'eau ont été mises à mal comme celle de la Vienne ? 5 % ont subi une pression forte comme M. Doron vient de le signaler. J'en connais une. J'ai vu les menaces qui ont été faites. Ils font partie de ce que j'appelle les 5 % d'imbéciles qui existent dans chaque corporation. J'ai 300 habitants chez moi. J'ai 5 % de gens qui me pourrissent la vie en tant que maire.

C'est condamnable. Il faut condamner chaque fois, quelle que soit l'origine. Je condamne fortement ceux qui mettent des pressions sur les gens. Je suis président de CLE. C'est très difficile de mettre la pression chez moi. Je ne le vivrais pas bien. Je condamne complètement cela. Il y en a toujours quelques-uns qui mettent le bazar. On y donne trop d'importance parfois, même s'il ne faut pas les nier. La justice existe pour condamner ces actions.

Il y a eu une pression sur la commission locale de l'eau du Clain dernièrement, qui a été assez virulente et malvenue, comme les quelques manifestations avec des choses qui ne méritent d'ailleurs pas d'être développées.

Je souhaite que nous puissions collectivement poursuivre le travail mené depuis plusieurs années pour faire émerger des compromis dans les territoires et permettre une mise en mouvement collective pour répondre au défi que constitue l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le bassin Loire-Bretagne est le plus en avance dans cette dynamique qu'il faut veiller à ne pas briser. Comme nous pouvions nous en douter, les tensions vives appellent des dépassements par des actions concrètes et perceptibles par les acteurs.

Je préside une étude HMUC. Ce sont des études scientifiques qui calculent les volumes prélevables en période de basses eaux. Le problème vient souvent de là. Une enquête a été faite pour pouvoir présenter quelque chose sur les HMUC. J'avais mis en garde à ne pas mélanger les choses. Sur certains territoires – c'est le cas sur le Clain –, on a voulu tout faire d'un coup alors qu'il ne faut pas. Il y a des territoires où les HMUC se passent très bien, où les gens s'écoutent mieux même si c'est compliqué.

Une étude HMUC est complexe. Même moi, j'ai du mal à suivre parfois. Je vous encourage à venir à la Sèvre niortaise. J'étais perdu alors que j'ai participé à l'écriture des anciens Sdage. Sur certains territoires compliqués, les volumes prélevables vont diminuer d'une manière forte. Quand



on baisse de 10 à 20 %, on peut trouver des solutions. Quand la baisse va de 50 à 60 % ou plus, cela inquiète.

En l'occurrence, les analyses d'impacts socioéconomiques ont été demandées tout de suite. Or, il faut les faire après. Il faut d'abord avoir un diagnostic partagé. Je m'aperçois que sur certains territoires, il est compliqué de le partager parce que c'est complexe et parfois, la méthodologie qui a été décidée en haut lieu ne s'applique pas bien partout.

Nous l'avons vu sur la Sèvre niortaise. Il a fallu faire des études complémentaires parce que la méthodologie ne fonctionnait pas. Chez moi, la méthodologie fonctionne mal à certains moments. Quand on fait des débits reconstitués ou renaturés ou non influencés, on se retrouve quelquefois avec des choses qu'on a du mal à comprendre. On supprime tous les prélèvements mais cela ne marche pas encore. Il y a un problème.

Ainsi, la méthodologie a dû mal à être comprise sur certains territoires. Quand on n'aura pas franchi ce cap, on arrive tout de suite sur une erreur fondamentale, c'est de vouloir faire tout de suite des programmes d'action. Pour certains, c'est faire de la substitution. Pour d'autres, c'est supprimer.

J'en connais qui demandent que l'on supprime ou que l'on réduise très fortement, au-delà parfois de ce qui est déterminé comme volumes prélevables. Aujourd'hui, ce n'est pas bon. Je disais qu'il ne faut pas mélanger. Si vous faites tout cela en même temps, vous tombez sur un combat idéologique. Ce n'est ni technique, ni économique, ni juridique. Le combat idéologique se met tout de suite en avant. Il est souvent porté par les extrêmes de tous bords.

Dernièrement, j'ai eu des élus qui sont venus. Ils avaient les compétences pour comprendre ces sujets. Ils ont trouvé que c'était complexe. Ils disaient être incapables d'expliquer cela à leurs mandants. Il faut que nous arrivions à expliquer simplement qu'il n'y a pas suffisamment d'eau dans certains territoires.

Sur mon territoire amont du bassin du Lay, ce n'est même pas la peine de dépenser de l'argent pour savoir qu'il y a zéro mètre cube prélevable de juin à octobre. Par ailleurs, il y en avait beaucoup qui avaient déjà prélevé en période hivernale. C'est un problème parce que nous étions partis sur des programmes d'action tout de suite, avec de la substitution. Ce n'est pas valable partout. Il ne faut pas le faire en même temps que l'étude HMUC, il faut le faire après.

Il y a une chronologie à respecter sur les territoires à enjeux forts, où l'on savait que les problèmes allaient arriver. Je pourrais vous faire la liste de tous les territoires où il y aurait eu des problèmes sur les HMUC. Il y en a quelques-uns que nous avons découverts et d'autres dont nous pensions que cela se passerait mal mais cela s'est bien passé. Il n'empêche que le problème est là. La Vienne et le Clain en font partie. Il y en a d'autres évidemment.

Je pense que c'est une erreur stratégique. Maintenant, que fait-on ? On essaye de recoller les morceaux pour trouver un chemin de compromis. Il faut que nous y participions tous dans ces instances. Je vous reconnais comme étant des gens qui sont posés et qui sont capables de comprendre, de faire des compromis. Sur le terrain, ce n'est pas vrai partout. Je connais des gens de chaque bord qui ne sont pas dans le compromis aujourd'hui. Je pense qu'il faut que nous reposions tout cela.

Il faut remettre de l'ordre sur ces territoires à enjeux et à problématiques. Il ne faut pas tout faire en même temps. Sinon, on s'en va tout de suite sur le combat idéologique et l'on oublie de travailler. Techniquement, c'est compliqué. Économiquement, il y a des impacts. Il s'agit aussi d'éviter les écueils juridiques. Il faut d'abord travailler ces trois points, puis éviter de tomber tout de suite dans : la solution, c'est « on développe » ou la solution, c'est « on supprime ». C'est trop simple comme discours.

## **M. SERVANT :**

Bonjour à tous. Je vais dire deux ou trois mots sans faire de commentaire sur ce qui s'est passé la semaine dernière. Cela a été rappelé par M. Brûlé.

Aujourd'hui, le texte impose de faire une étude d'impacts socioéconomiques. La préfète s'est bien engagée à le faire. Cela est indispensable.

Ce que M. Gandrieau vient de dire sur les études HMUC, cela fait quelque temps que nous le soulevons aussi. Je le mets souvent en avant. On oublie parfois de trouver un accord sur les

objectifs qui vont servir à l'étude. Très souvent, on part dans l'étude. On donne des chiffres à la fin. Cependant, on ne connaît pas les objectifs qui ont été fixés et l'on ne sait pas s'ils sont atteignables. Par rapport au changement climatique, ont-ils un sens aujourd'hui ? On se retrouve donc avec des chiffres qui sortent alors qu'il n'y a pas eu d'accord sur les objectifs, cela n'avait pas été discuté.

Je crois que le fait de définir les objectifs ensemble est un point crucial. Ensuite, on fait l'étude. Ce n'est pas l'inverse. C'est quelque chose qui ressort aujourd'hui dans certains bassins. On supprime tous les prélèvements mais on n'atteint toujours pas les objectifs parce que les objectifs qui ont été définis sont beaucoup trop ambitieux ou ne sont pas atteignables.

#### **M. POIRIER :**

Le Clain fait partie des premiers territoires à avoir enclenché cette étude en 2019. Quand nous avons démarré, la notion d'étude socioéconomique était notifiée dedans mais pas avec la même force et la même précision qu'aujourd'hui. Les élus locaux en charge de ces dossiers ont aussi navigué avec des difficultés régulières en CLE. Ils prennent des décisions dans un climat donné. Ils peuvent commettre des erreurs potentiellement. Ce n'est pas aussi simple. J'aurais aimé avoir votre intervention il y a six ans quand nous avons démarré. Aujourd'hui, nous faisons les mêmes constats, mais quand on démarre, on écrème tout cela. Aujourd'hui, nous payons sans doute la facture mais nous allons nous recalculer.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je le conçois. C'est plus facile de parler après qu'avant. Pour l'hivernal, je pense qu'il ne faut pas aller trop vite. J'ai vu des endroits qui le font dans un cadre de PTGE. Ils ont déjà fait le HMUC. Puis, ils font l'étude d'impact socioéconomique dans le cadre d'un PTGE, ce qui n'est pas la même chose. En l'occurrence, c'est un plan d'action. Il peut y avoir différentes actions, entre autres la substitution.

Le fait de calculer tout de suite les volumes prélevables hivernaux n'est pas recommandé. Je voulais faire cela au début. On dit maintenant « hors période de basses eaux ». C'est donc en période de hautes eaux. Là aussi, on a complexifié les choses. Je voulais faire cela il y a dix ans. Rémi Oudin m'a convaincu de ne pas le faire.

Nous avons mis en place dans le Sdage la CD3, la CD5 aujourd'hui, qui constitue les conditions et les modalités. C'est la base. Il faut arrêter de vouloir phosphorer sur des volumes prélevables. Il faut d'abord identifier ce qu'il y a eu en moins l'été et ce que cela coûte économiquement en termes d'impacts. Cela arrive sur mon territoire même avec l'eau potable. Il n'y a pas que l'irrigation qui est concernée. Ensuite, il faut voir les solutions. Dans les solutions, il y a la possibilité de prélever l'hiver ou pas.

Il ne faut pas les mélanger. Il ne faut pas les faire ensemble parce que sinon, vous tomberez sur un combat entre ceux qui veulent plus d'eau l'hiver parce qu'elle existe et ceux qui disent qu'elle n'existe pas. On ne parle plus de l'essentiel qui est le manque en été. Il faut le faire chronologiquement. Dans certains territoires, à vouloir les mettre ensemble, on se perd. Ce n'est pas moi qui le dis. Une personne qui est membre de la CLE du Clain m'a expliqué cela. Il m'a dit qu'ils ont fait une bêtise de vouloir tout faire d'un coup. Ils ne savaient pas. Je le conçois. Cette volonté de vouloir faire tout d'un coup fait qu'on se noie. Les élus ont du mal à suivre l'ensemble. La méthodologie est complexe.

#### **M. POIRIER :**

Je pense qu'il faudra que nous consacrons à l'agence, en CA ou dans une commission appropriée, un temps sur l'étude HMUC et que nous parlions tous le même langage entre ceux qui ont démarré en 2019 avec un cahier des charges de 2019, ceux qui font des HMUC aujourd'hui avec un cahier des charges d'aujourd'hui et ceux qui sont en PTGE. Il faudrait une sorte de cadre générique sur lequel nous puissions nous fonder. Les dossiers vont arriver. Il faudrait que nous ayons, au moins, le même niveau de connaissance pour qu'ensuite, nous puissions interagir.

Je pense qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout au même stade. En plus, nous ne sommes pas sur les mêmes territoires avec les mêmes enjeux et les mêmes contrats.

**M. GANDRIEAU :**

C'est pour cela que j'ai dit qu'il faut faire attention aux territoires. Il faut surtout se poser et éviter de mettre de l'huile sur le feu.

**M. DEGUET :**

Le débat va arriver, probablement au comité de bassin parce que c'est de l'orientation. Nous avons un peu court-circuité le comité de bassin. Je pense que c'est une erreur parce que c'est un lieu de débat normal.

Concernant les études HMUC, il y a bien eu des consignes nationales pour ne pas voter les études HMUC. Ce n'est pas que 5 % de cinglés. Ce n'est pas vrai.

Je suis assez d'accord – je pense que nous l'avons déjà écrit plusieurs fois – avec le fait que la confusion entre étude HMUC et PTGE amenait toutes sortes de difficultés, dont une qui est que dans un PTGE, il y a une phase de négociation et c'est difficile de négocier avec la science.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE PLENIERE DU 25 AVRIL 2025**

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

**M. GANDRIEAU :**

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal du 25 avril. Mme Bruny, avez-vous une remarque ?

**Mme BRUNY :**

Je signale une coquille à la page 10 du PV. Nous avons une prise de parole de « M. Brulot ». C'est bien « M. Burlot ».

**M. GANDRIEAU :**

Y a-t-il autre chose ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 avril 2025.*
- ***Adoptée à la majorité (27 voix pour, 3 abstentions)***  
***Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-118 du 6 novembre 2025.***

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE PLENIERE DU 25 JUIN 2025**

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

**M. GANDRIEAU :**

Nous passons à l'approbation du PV du 25 juin.

**M. DEGUET :**

A la page 30 du compte rendu, j'ai utilisé un sigle et c'est devenu « l'ORAMI ». En fait, c'est « LOGRAMI » (Loire grands migrants).

**M. GANDRIEAU :**

C'est noté. Y a-t-il d'autres observations ? Je le soumetts à votre approbation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 juin 2025.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 3 abstentions)**  
*Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-119 du 6 novembre 2025.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE PLENIERE DU 3 JUILLET 2025**

Point « instances » n°3 de l'ordre du jour

**M. GANDRIEAU :**

Pour le procès-verbal de la séance du 3 juillet, celui qui était très court, y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Abstentions ?

**M. VUITTENEZ :**

Je suis le nouveau directeur de la direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies navigables de France basée à Dijon. Je suis arrivé le 1<sup>er</sup> septembre. C'est mon premier conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 juillet 2025.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention)**  
*Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-120 du 6 novembre 2025.*

**ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE : UN(E) REPRESENTANT(E) DES  
USAGERS ECONOMIQUES OU DES USAGERS NON ECONOMIQUES**

Point « instances » n°4 de l'ordre du jour

**M. GANDRIEAU :**

Nous passons au point suivant qui est l'élection à la vice-présidence. Mme Schaepeynck n'étant plus vice-présidente, il y a une vice-présidente à élire.

Je suis le premier vice-président issu du collège des parlementaires et des collectivités territoriales.

Le deuxième vice-président doit être issu du collège des usagers non économiques et des usagers économiques.

Tout le monde peut voter. C'est un vote à deux tours à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Y a-t-il des candidats ou des candidates ?

#### **M. DEGUET :**

Je suis candidat. M. Servant aussi est candidat. Il me semble que nous allons être les seuls. Comme nous ne sommes que dix représentants des usagers au conseil d'administration, j'imagine que nous allons un peu parler entre nous. Quand je dis dix, je précise que ce sont cinq usagers économiques et cinq usagers non économiques. Nous avons une curiosité, c'est qu'il faut trouver un vice-président parmi ces deux collèges.

De mon point de vue, il est absolument légitime qu'il y ait un vice-président du collège des usagers économiques. Il est absolument légitime également qu'il y ait un vice-président du collège des usagers non économiques. J'avais déjà eu l'occasion d'indiquer qu'il faudrait, un jour ou l'autre, que ces choses soient changées.

Je profite de la présence du représentant du gouvernement pour dire que là, il y a un petit problème et que cela doit se poser partout. Dans la situation telle qu'elle est, essayons de faire une rotation. Chacun son tour. Je ne pensais pas que la question de la rotation arriverait aussi vite. Je pensais que ce serait probablement sur un mandat ultérieur. C'est la première fois que cela se pose. Cela a du sens qu'il y ait une alternance sur ces questions. Je le maintiens ici.

Cela étant, je n'ai pas envie d'expliquer pourquoi cela m'intéresse d'être deuxième vice-président. Beaucoup de gens savent que tout ce qui se passe ici m'intéresse. C'est vraiment pour pointer le fait qu'il faut qu'il y ait, dans une instance, y compris le conseil d'administration, une représentation de tous les usagers. Juste pour donner un peu de contexte historique à tout cela, dans les usagers non économiques, nous pensons que notre présence résulte d'une évolution. C'est bien que cette évolution soit menée à son terme et que notre légitimité soit assumée partout. C'est à ce titre-là que je me présente.

#### **M. SERVANT :**

Je suis au conseil d'administration au titre des usagers économiques, représentant les chambres d'agriculture. Cela fait quelque temps que je suis au comité de bassin. A la suite des élections que nous avons eues au niveau des chambres et du départ de Catherine Schaepelynck, le poste est vacant. Nous souhaitons continuer à être présents au conseil d'administration à travers cette deuxième vice-présidence, vu l'importance de l'agriculture. Les premiers débats ou échanges de ce matin l'ont montré, l'agriculture est un point économique fort. Elle a un rôle important sur la question de l'eau. Cela nous semble donc important d'être bien représenté à ce niveau-là.

En tout cas, le poste de deuxième vice-président est beaucoup plus large que cela parce qu'il représente l'ensemble des activités économiques et non économiques, c'est-à-dire l'ensemble des usagers. Je continuerai ou j'essaierai de maintenir l'esprit d'ouverture que j'ai essayé d'avoir le plus possible dans ces instances pour représenter l'ensemble des collègues dans ce poste si je suis élu.

Il n'y a pas de difficulté pour qu'avec M. Deguet, nous partions à deux dans cette élection. C'est le vote qui va trancher. Je le répète, j'essaierai de maintenir ce que j'ai essayé d'avoir depuis maintenant de nombreuses années dans les instances de l'eau : une écoute, une ouverture et une volonté de représenter l'ensemble des intérêts.

#### **M. CHOUMERT :**

Je veux donner une explication sur le vote du collège de l'Etat à ce vote qui résulte de l'équilibre historique trouvé au conseil d'administration. Au comité de bassin, les vice-présidents sont élus uniquement par leur collège. Au conseil d'administration, l'ensemble des administrateurs vote sur les postes de vice-président et les postes de présidence de commission.

L'accord qui a été trouvé au moment du renouvellement du comité de bassin et du conseil d'administration en 2021, et qui a été maintenu au moment du renouvellement des présidences de commission et des vice-présidences en 2024, est d'avoir un équilibre dans les postes de présidence de commission et de vice-présidence. Cela tient au fait qu'il y ait, au conseil d'administration, un collège un peu unique entre acteurs économiques et non économiques.

Or, les postes de président de commission du conseil d'administration sont tenus par des élus, sauf la présidence de la commission Evaluation qui est tenue par une représentante des acteurs non économiques, en l'occurrence Mme Bruny, pour laquelle l'Etat avait voté en 2021 et 2024. L'équilibre qui avait été trouvé était que l'Etat vote pour le représentant des acteurs économiques, à ce moment-là pour le poste de deuxième vice-président.

Nous souhaitons maintenir cet équilibre, donc l'Etat votera pour le représentant des acteurs économiques, à savoir M. Servant, à cette élection.

**Mme ROUSSET :**

Pouvez-vous nous réexpliquer quel est le rôle, très précisément, du deuxième vice-président ?

**M. GANDRIEAU :**

C'est de remplacer le premier vice-président quand il est absent, lequel remplace lui-même la présidente quand elle est absente. Pour l'instant, c'est moi qui ai remplacé plusieurs fois la présidente.

**Mme ROUSSET :**

Au-delà de cela ?

**M. GANDRIEAU :**

Au-delà de cela, le deuxième vice-président a pour rôle d'animer les débats. C'est finalement un rôle honorifique. Quand je dis en Vendée que je suis le premier vice-président du conseil d'administration de l'agence de l'eau, cela en jette un peu plus. Cela a pour rôle de remplacer ceux qui sont absents. Ce sera peut-être le cas en décembre si jamais Mme la Préfète est absente. Nous passons au vote.

**Mme ROBILIARD :**

Nous allons désigner deux assesseurs scrutateurs pour le vote à bulletin secret qui se passe en salle. Ceux qui sont à distance pourront voter via zoom, toujours à bulletin secret.

**M. MORARD :**

Nous avons 30 votants, incluant les pouvoirs.

**M. GANDRIEAU :**

Les absents sont : Mme Carré, M. Van de Maele et Mme Gallien.

**M. MORARD :**

Les deux assesseurs sont habituellement les deux plus jeunes de l'assemblée. Comme c'est une question délicate, nous avons tranché pour éviter de mettre tout le monde mal à l'aise. De manière à respecter la parité qui est chère au président, nous proposons que ce soit Mme Voyet et M. Poirier.

*[Déroulement du vote]*

**M. GANDRIEAU :**

Nous avons 30 votants. M. Deguet a recueilli 10 voix et M. Servant 20 voix. M. Servant est donc élu deuxième vice-président. Bravo à M. Servant. Merci, M. Deguet.

- *Election à la vice-présidence du conseil d'administration.*
- **M. Servant est élu (20 voix pour Luc Servant, 10 voix pour Gilles Deguet).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-121 du 6 novembre 2025.**

**M. SERVANT :**

Merci à toutes et tous. J'essaierai de faire de cette deuxième vice-présidence un peu plus qu'un rôle honorifique comme vous l'avez dit. C'est un plaisir pour moi d'être élu à ce poste.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Point « Budget et Finances » n°1 de l'ordre du jour

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Nous n'avons qu'un seul sujet qui est le sujet des admissions en non-valeur. Je vais rappeler pour les nouveaux venus à notre conseil ce qu'est une admission en non-valeur. C'est tout simplement la décision du conseil qui autorise l'agent comptable à ne pas s'acharner à vouloir recouvrer des sommes qui sont vraiment très difficiles, voire quasiment perdues.

Ainsi, au lieu de passer du temps sur des créances impossibles à recouvrer, soit parce qu'elles sont anciennes, soit parce que le débiteur n'est plus en capacité de payer, on isole ces créances dans ce qu'on appelle des non-valeurs. Cela veut dire qu'on autorise le comptable à ne pas poursuivre. Cela n'empêche pas, en cas de retour à meilleure fortune du débiteur, d'aller chercher le paiement. On l'autorise simplement à lever le pied sur ces admissions en non-valeur. Tout cela est bien sûr soumis à la décision de l'ordonnateur.

Je veux saluer le gros travail qui a été réalisé dans les années et les mois passés par notre agent comptable et ses équipes pour faire en sorte que ces non-valeurs soient les plus faibles possible. Nous avons plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'euros il y a quelques années. Aujourd'hui, nous avons un montant très amoindri du fait d'un travail de nettoyage et d'apurement qui est à saluer.

Je passe la parole à Mme Monnier qui va nous faire rapidement le compte rendu de ce sujet.

**Mme MONNIER :**

Vous trouverez dans votre dossier de séance, à partir de la page 9, la note et le rapport de présentation ainsi que le projet de délibération pour ces admissions en non-valeur auquel est annexée la liste des titres que nous vous proposons d'admettre en non-valeur.

Je rappelle que ces non-valeurs se font sur la base de textes réglementaires, à savoir l'article 193 du décret GBCP ainsi que l'article R.276-2 du livre des procédures fiscales.

En 2025, le nombre de débiteurs est de 21 avec 30 titres pour des créances émises, sur les exercices 2012 à 2024 et un montant total de 70.026,34 €. Dans ces créances, il y a des redevances pour 10.210,11 € et les 3 créances HYDROPTION pour 59.816,23 €.

Un focus avait été fait à la commission Budget et Finances concernant ces créances HYDROPTION. C'est une société qui était titulaire des marchés subséquents conclus sur le fondement d'un accord-cadre avec la direction des achats de l'Etat pour la fourniture d'électricité. Cette société a été placée en redressement judiciaire, puis en liquidation judiciaire. Les créances ont été déclarées irrécouvrables. Le tribunal de commerce de Toulon a rejeté le dépôt de nos créances, comme pour l'ensemble des établissements publics qui utilisaient ce marché.

En commission, a été présentée l'évolution des admissions en non-valeur depuis 2013. Nous voyons que pour 2025, le montant est arrêté à 70 k€. Nous avons eu, les années précédentes, des admissions beaucoup plus importantes.

Enfin, j'ajoute qu'un avis favorable a été donné à l'unanimité par la commission Budget et Finances sur le projet de délibération.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition. Sinon, nous pouvons proposer au conseil de valider cette délibération. Y a-t-il des questions ?

**M. GANDRIEAU :**

J'en ai une. En 2022, c'était haut. Est-ce une accumulation de non-valeurs ? Est-ce que cela risque de revenir plus tard ou pas ? Il y a vraiment une hétérogénéité importante.

**Mme MONNIER :**

Les relances de mandataires judiciaires n'avaient pas été faites au fil de l'eau pour un certain nombre de raisons, comme l'installation de l'outil Qualiacc, avec des difficultés d'utilisation de cet outil de recouvrement. Nous avons mis en œuvre, à partir de l'année 2021, une relance de ces mandataires. Il a donc été possible d'admettre en non-valeur un nombre important de créances.

Il faut aussi savoir que vous avez quelquefois, en fonction des années ou des liquidations judiciaires, des créances qui peuvent être importantes. Cela peut arriver sur des industriels, ce qui était le cas en 2022. Il y a eu des créances très anciennes sur des industriels.

En fait, nous passons ces admissions en non-valeur à partir d'un certificat d'irrecouvrabilité. C'est bien lorsque le mandataire judiciaire nous écrit que ces créances sont irrécouvrables que nous pouvons proposer ces admissions en non-valeur. Nous sommes donc liés aux réponses des mandataires judiciaires.

**M. GANDRIEAU :**

Je trouvais la différence énorme entre 865 k€ et 72 k€. C'est un peu étonnant mais cela peut se justifier. Ma question est la suivante : risque-t-on de revoir, dans les années futures, ce même schéma ou pas du tout parce que là, on est beaucoup plus strict ?

**Mme MONNIER :**

Au vu des créances pour lesquelles nous sommes en train de faire des recouvrements, nous n'avons pas du tout ce montant élevé de créances. Nous avons des créances unitaires qui sont très faibles. Il y a donc peu de chance que nous retrouvions ce type de montant. Sur des créances importantes qui étaient en recouvrement, nous sommes actuellement en opération de délai de paiement. En l'occurrence, les échéanciers sont parfaitement suivis par les débiteurs. Ces créances s'éteignent donc petit à petit dans la comptabilité.

**M. OBLED :**

Il y a deux dossiers en cours qui nous occupent beaucoup et sur lesquels nous avons été en échange avec les intéressés. Il y a quelque chose de très rassurant, à savoir qu'un échéancier est respecté à ce stade. C'est aussi un pari parce que parfois, il faut faire confiance à celui qui demande un peu de temps avant de couler pour pouvoir payer sur la durée. C'est un équilibre qui n'est pas toujours simple à faire.

Je me permets aussi, en tant qu'ordonnateur, de rendre hommage au travail qui a été réalisé par l'agence comptable parce que c'est un énorme travail. Ce n'est pas effectué avec autant d'acharnement partout.

**M. GANDRIEAU :**

Je m'associe à ces remerciements. Je mets aux voix la délibération à la page 12 du document. Y a-t-il des oppositions pour les admissions en non-valeur pour un montant total de 70 k€ environ ? Des abstentions ?



- *Titres proposés en admission en non-valeur.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-122 du 6 novembre 2025.**

## **RAPPORT SOCIAL UNIQUE**

Point « autres » n°2 de l'ordre du jour

### **Mme DUMAND :**

Vous avez, à la page 92 du dossier de séance, un rapport de présentation du rapport social unique. C'est un rapport qui est produit par le service des ressources humaines pour la troisième édition. Les résultats de 200 indicateurs y sont présentés. Cela correspond à une base de données, un état des lieux des agents qui sont employés à l'agence de l'eau. Cette base de données fonde le pilotage et la gestion des ressources humaines au sein de l'agence.

Par exemple, le service des ressources humaines se base sur les résultats de ces indicateurs pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Ainsi, vous y voyez plusieurs indicateurs renseignés selon l'âge, le genre, le statut des agents employés à l'agence de l'eau. Cela permet d'orienter nos décisions de recrutement, de suivre les départs à la retraite, d'anticiper les remplacements, le suivi des carrières, mais aussi les modalités de travail au sein de l'agence de l'eau.

C'est un support non seulement de pilotage et de gestion des ressources humaines mais aussi un support du dialogue social. Il sera présenté au comité social d'administration le 26 novembre.

Sur la base de ce rapport, les représentants syndicaux, à leur discrétion, nous feront des observations, des remarques, nous poseront des questions et nous serons en mesure de leur répondre.

### **M. MARQUES :**

Tout d'abord, merci d'avoir accepté ma demande d'avancer ce point à l'ordre jour puisqu'il est habituellement en toute fin de séance. Certains administrateurs ont d'autres impératifs et n'y assistent pas toujours.

Il y a quelques citations que vous retrouverez dans le dossier : « Les rigidités induites par le quasi-statut entraînent des difficultés de recrutement ». Nous avons effectivement de véritables difficultés en la matière. J'aimerais bien que Mme Menez ou M. le Directeur général nous donne un point d'avancement de la réforme du quasi-statut que nous attendons depuis 2007 – cela fait un certain temps – et qui concerne 259 contractuels en 2024.

Vous constaterez également dans ce rapport social unique, en regardant les chiffres, qu'il y a une forte inégalité salariale de genre. Dans les parties les plus basses de la grille salariale, nous avons 52 femmes et 11 hommes. 83 % de femmes sont dans les temps partiels. Cela dénote une forte inégalité, malheureusement dans toute la société mais aussi à l'agence de l'eau.

Une prime qui s'appelle la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) n'a pas été mise en œuvre, ce qui constitue un « manque à gagner » pour les salariés.

Puis, des heures supplémentaires non rémunérées sont comptabilisées dans ce rapport social unique, auxquelles il faut ajouter celles en télétravail, celles hors plages horaires et celles des personnels de direction qui sont en forfait. Cela représente à peu près 5 ETP. Dans un contexte de baisse du plafond d'emploi, nous avons déjà cinq personnes qui travaillent en plus et qui ne sont pas comptabilisées. Cela représente une pression.

J'aimerais également avoir des informations sur une éventuelle baisse du plafond d'emploi des agences de l'eau et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en particulier. Merci de votre attention.

**M. GANDRIEAU :**

Y a-t-il d'autres questions ? Je félicite la clarté de ce document et ce travail. Je le montre à d'autres instances où je suis présent pour leur dire de le prendre comme exemple. C'est clair indépendamment des résultats. C'est exceptionnel. A Vendée Eau, ils le font, mais moins bien. Puis, dans une communauté de communes où il y a 42 communes et 300 emplois, je peux dire que c'est moins bien fait. Cela devrait être fait aussi bien.

**M. OBLED :**

Pour les membres du conseil d'administration qui ne sont pas forcément au fait, le quasi-statut est un statut particulier de personnes en contrat dans les agences de l'eau. Il concerne aussi d'autres établissements, notamment l'Office français de la biodiversité, le conservatoire du littoral et les parcs nationaux. Parmi tous ces quasi-statuts, celui des agences de l'eau date. A une époque, il était intéressant. Aujourd'hui, avec l'inflation, etc., sa réforme, sa révision et sa revalorisation ont été discutées.

Il y a eu des échanges qui datent de quelques années. Malheureusement, des événements politiques ont fait que le moment où cela devait être discuté et décidé a été repoussé. Ce qui est intéressant à noter, c'est que toutes les agences de l'eau, dans le budget pour 2025, avaient anticipé une réforme. Cela avait été salué d'ailleurs par les représentants du personnel dans l'ensemble des conseils d'administration. Nous le ferons également pour le budget prochain.

Sans rentrer dans des détails techniques, le dossier travaillé avec la direction des ressources humaines du ministère est aujourd'hui entre les mains de Bercy en charge de ces questions-là au guichet unique. Nous sommes donc en attente de ce qui en ressortira, avec l'engagement qu'il n'y aura pas des perdants et qu'il y aura des gagnants.

Concernant les autres points, nous ne sommes pas à égalité parfaite. Je prendrais juste quelques symboles. Je suis arrivé avec un comité de direction qui avait beaucoup changé, qui s'est sérieusement féminisé au cours des années précédentes. C'est le cas pour les directions du siège qui sont tenues et dirigées par des femmes exclusivement, sans compter la communication.

Les délégations territoriales étaient plutôt majoritairement masculines. Elles le restent mais un peu moins puisque je viens de recruter une successeuse au directeur de la délégation Poitou-Limousin qui se trouve être son ancienne adjointe, Stéphanie Blanquart, donc nous féminisons.

Ainsi, nous avons un comité de direction qui est très largement, et même majoritairement, féminin. C'est un symbole. Vous allez me dire que le binôme de direction générale est masculin. Effectivement, le directeur général et son adjoint sont tous les deux des hommes.

C'est un exemple sur le management qui montre que cela va dans le bon sens. Je me permets aussi de dire que de très gros efforts et progrès sont soulignés dans la prise en compte du handicap et dans la prise en compte des différentes discriminations. Un gros travail a été réalisé avec les représentants du personnel et je les en remercie. C'est quelque chose qui est important.

Concernant le plafond d'emploi, c'est effectivement dans le cadre des discussions sur le projet de loi de finances. Je laisse la commissaire du gouvernement vous répondre.

**Mme MENEZ :**

Nous sommes toujours dans un contexte budgétaire que vous connaissez, avec des baisses d'ETP qui concernent l'ensemble des administrations et opérateurs de l'Etat. Il a été annoncé une baisse de 12 agents pour l'ensemble des agences de l'eau, sous réserve des discussions parlementaires en cours et dont la répartition est encore en cours de discussion à ma connaissance.

**M. OBLED :**

Il y a eu une période assez longue au cours de laquelle les agences de l'eau ont perdu des ETP, ce qui a généré des réorganisations internes. Certains départs ont pu être compensés par des efforts de productivité. D'autres n'ont pas pu l'être, ce qui a exigé que nous nous organisions différemment. L'ensemble des agences ont pu interroger la répartition des différentes directions territoriales. Il y a eu des réorganisations au niveau du siège et au niveau de la direction générale. Il y avait plusieurs

DGA, ce qui n'est plus le cas. Je ne veux pas rentrer dans le détail mais au cours des années, cela a été pris en compte.

Puis, le plan Eau avait annoncé des moyens supplémentaires, qui étaient des moyens financiers mais qui ont été aussi accompagnés d'un effort qui avait été consenti pour doter à nouveau les agences en ETP. Nous avons eu, en 2024, une augmentation du plafond d'emploi qui était une espèce de rebond par rapport à la baisse tendancielle que nous connaissions depuis une grosse décennie.

Le contexte budgétaire étant celui-là dans le cadre des efforts qui sont demandés à l'Etat, l'annonce qui a été faite l'année dernière était une baisse de 12 ETP pour l'ensemble des agences. Pour Loire-Bretagne, c'est 2,5 à peu près. Il a donc fallu les absorber, ce que nous avons fait. Cette année, la répartition des efforts entre les agences est en cours d'étude. Nous verrons comment Loire-Bretagne est touché mais il faudra absorber une nouvelle baisse.

Comme vous l'imaginez toutes et tous, ce n'est pas simple d'avoir le yo-yo. Quand on a eu l'habitude tendancielle de s'adapter tant bien que mal à des baisses d'effectif, avoir une nouvelle trajectoire qui permet d'en remettre demande de prioriser, de savoir où on les met. C'est un pari aussi. Quand l'année d'après on doit en reperdre, on se dit qu'on n'aurait pas forcément fait ces choix-là.

Cela demande une agilité administrative qui n'est pas simple pour le service des ressources humaines, dont je salue l'agilité et qui n'est pas simple non plus pour les équipes parce que de fait, rien n'est jamais acquis. Nous avons des directions qui essaient de se projeter sur l'avenir. C'est compliqué avec cette annualité budgétaire. Nous ne l'avons pas comme contrainte sur notre budget puisque nous avons un budget qui est quasiment pluriannuel. En revanche, nous l'avons sur les effectifs en tant qu'établissement public de l'Etat.

Il n'y a pas de délibération à prendre. Nous avons juste à prendre acte de la présentation du rapport social.

#### **Mme HAAS :**

Je voulais juste dire un mot de soutien pour les salariés de l'agence. Je trouve que ce qui est en train de se passer est absolument délétère. On parlait de la médiation. On parlait du fait qu'il faut arriver à discuter. Qui de mieux que les agents de l'Etat, que les fonctionnaires pour faire ce travail d'intérêt général ?

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans un effet ciseaux. Comme nous l'avons dit en début de séance, nous avons des sujets très compliqués entre des intérêts particuliers qui ont toute leur raison d'être et des enjeux à plus long terme qui doivent aussi être entendus, notamment les faits scientifiques qui nous obligent à bouger. Pour cela, il est clair que nous avons besoin d'un Etat fort. Nous avons besoin des salariés de l'Etat, des fonctionnaires. Nous avons besoin qu'ils soient rémunérés à la hauteur de leur travail, qu'ils soient soutenus, encouragés.

Aujourd'hui, nous n'allons pas du tout dans ce sens et c'est très grave pour la suite. Nous voyons bien ce qui se passe dans les pays comme les Etats-Unis ou l'Angleterre. Vous vous rappelez que lors des Jeux olympiques, les nageurs qui avaient nagé dans la mer avaient été extrêmement malades parce qu'il y a des rejets des rivières extrêmement polluées directement dans l'océan. Cela a entraîné de graves problèmes en Angleterre sur ces questions. J'y ai habité dix ans, donc je connais bien le sujet mais je pense que ce n'est pas le seul pays.

En France, nous avons la chance d'avoir ce comité de bassin ainsi que des instances au niveau de l'Etat qui sont très fortes (nos DDT, etc.) et que je salue. Les services de l'Etat sont importants. Les services dans nos instances sont importants. Je pense que c'est vraiment une catastrophe pour la suite que toutes ces restrictions sur le personnel.

## CONVENTIONS DE PARTENARIATS REGIONAUX

### Point « Programme » n°1 de l'ordre du jour

#### **M. GANDRIEAU :**

Avant de donner la parole à M. Poirier qui est le nouveau président de la commission Programme, j'ai quelques petites précisions. Nous avons 28 conventions de partenariats régionaux et départementaux, 4 conventions de partenariats techniques et une adaptation numéro 2 de la maquette financière.

#### **M. POIRIER :**

Je félicite Mme Félix qui m'accompagne désormais à la vice-présidence de cette commission Programme et qui m'a remplacé hier.

Nous commençons avec les conventions avec les régions et les départements qui sont des reconductions. C'est le résultat de travaux conjoints de négociation autour des objectifs partagés et des moyens qui sont mobilisés. Nous vous proposons donc, dans un premier temps, la reconduction de 3 conventions régionales et de 25 conventions départementales.

Sur les partenariats régionaux, nous observons quelques variations qui traduisent soit un total alignement avec l'agence de l'eau et les moyens mis en face, soit un non-alignement soit un engagement de la région sans demande spécifique en matière de financement d'ETP. Vous avez le détail de la présentation dans le document.

Nous avons 3 reconductions régionales sur lesquelles la commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

#### **M. BRIDET :**

Je précise que la région Centre-Val de Loire est toujours dans un processus de quête de la compétence « animation-concertation », dont on précise les contours pour atteindre notre objectif, notamment autour de la question des zones humides et des pollutions diffuses sur les bassins versants pour préciser le périmètre de notre action spécifique en articulation parfaite avec l'agence de l'eau et avec les Sage. Pour cela, sur le deuxième semestre, nous envisageons la création vraisemblablement de 2 ETP pour compléter. Ce n'est pas à date mais c'est dans le viseur pour étayer notre action en la matière.

#### **M. OBLED :**

Je précise que nous sommes l'une des agences où l'on a le plus développé les partenariats formalisés avec les régions, parfois de manière très historique. A la suite des échanges avec certains représentants régionaux au comité de bassin, nous avons décidé, pas plus tard que ce soir, de proposer une réunion aux élus régionaux membres du comité de bassin, l'idée étant d'avoir un petit club des régions au sein du comité de bassin pour mieux prendre en compte le fait régional, pour approfondir ce qui vient d'être dit et regarder comment on arrive à faire échanger, à la fois l'agence avec chacune des régions, mais aussi les régions entre elles avec l'agence pour essayer d'avoir la meilleure homogénéité possible dans le respect des prérogatives des uns et des autres.

Notre idée est d'avoir une logique régionale dans le bassin, ou une logique « bassin » dans les régions, comme on veut, ce qui me semble être une nécessité à l'heure où il faut dépenser au mieux l'argent public.

#### **M. GANDRIEAU :**

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix les conventions de partenariat avec les Régions Pays de la Loire, Bretagne et Centre-Val de Loire (pages 21, 22 et 23). Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Convention de partenariat avec la Région Pays de la Loire pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-123 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-124 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-125 du 6 novembre 2025.**

## **CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX**

Point « Programme » n°2 de l'ordre du jour

### **M. POIRIER :**

Nous poursuivons avec les conventions de partenariat avec les départements. Vous constatez, à travers la carte, que nous avons quelque chose d'assez dense autour des missions d'assistance technique réglementaire en matière d'eau potable et d'assainissement, puis les animations autour des politiques de l'eau.

Nous avons, là encore, une répartition assez intéressante qui marque l'engagement des départements. Deux sujets ont été évoqués sur le Morbihan et les Deux-Sèvres mais qui devraient, a priori, pouvoir évoluer.

Nous avons eu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

### **M. OBLED :**

Pour le vote qui vient de se dérouler, les représentants des régions étaient d'accord pour s'abstenir. Il en est de même pour les départements pour le vote à suivre.

Vous voyez sur la carte que nous avons une couverture quasi totale de conventions avec les départements. C'est une performance assez remarquable. Je tiens à dire, pour m'y être déplacé à de nombreuses reprises, que dans le contexte qui n'est pas simple des départements et des finances départementales, je vois un engagement fort des départements sur les sujets de l'eau. Parfois même, des départements reviennent ou approfondissent leurs investissements dans ce contexte. Cela montre bien que nous avons des enjeux qui sont à appréhender et que le cadre départemental, notamment pour les schémas départementaux, est absolument fondamental. C'est aussi demandé par les collectivités.

Concernant les deux départements qui ont été cités, je dois très prochainement voir le président du département du Morbihan, l'idée étant de regarder comment, à la faveur de la volonté politique de s'engager sur l'eau, on arrive à coordonner les politiques qui sont celles de l'agence et celles du département. L'idée est de se donner le temps de cette discussion pour avoir une convention.

De la même façon, j'ai rencontré la présidente des Deux-Sèvres l'année dernière. Elle a fait des déclarations publiques pour réengager le département sur le sujet de l'eau. Nous nous verrons aussi prochainement pour regarder les suites très claires qu'on y donne.

**M. GANDRIEAU :**

Je mets aux voix les conventions de partenariat avec les départements. Y a-t-il des oppositions ?  
Des abstentions ?

- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de l'Allier (03) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-126 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de la Charente-Maritime pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-127 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Cher (18) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-128 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Département des Côtes-d'Armor (22) et le syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-129 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de la Creuse pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-130 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et Eure-et-Loir Ingénierie pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-131 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Département du Finistère (29) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-132 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine (35) et le syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement de l'eau potable en Ille-et-Vilaine pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-133 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental de l'Indre (36) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-134 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et le SATESE 37 pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-135 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Loir-et-Cher (41) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-136 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Département de la Loire (42) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-137 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Loire et l'Agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-138 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de la Loire-Atlantique pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-139 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Loiret (45) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-140 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de Maine-et-Loire pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-141 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de la Mayenne pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-142 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental 58 et Nièvre Ingénierie pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-143 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de l'Orne pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-144 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (63) et l'Agence départementale d'ingénierie territoriale pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-145 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de Saône-et-Loire (71) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-146 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec Conseil départemental de Sarthe pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-147 du 6 novembre 2025.**
  
- *Convention de partenariat avec le Département de Vendée pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-148 du 6 novembre 2025.**



- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Vienne (86) pour la période 2025-2027.*

- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-149 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne (87) et l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC 87) pour la période 2025-2027.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-150 du 6 novembre 2025.**

## **CONVENTIONS DE PARTENARIAT TECHNIQUE**

### **Point « Programme » n°3 de l'ordre du jour**

#### **M. POIRIER :**

Nous poursuivons avec les conventions de partenariat technique. Nous avons quatre conventions.

La première est une convention « milieux humides – animation foncière » avec les CEN Auvergne-Rhône-Alpes et Allier sur une période 2025-2027. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Ensuite, avec la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire pour 2025, nous avons eu un avis favorable à l'unanimité pour la convention de transition agricole.

Puis, nous avons eu un avis favorable à la majorité pour une convention de sensibilisation avec France Nature Environnement Centre-Val de Loire 2025-2027.

Concernant un appui technique transversal de l'Etablissement Public Loire (EPL) sur 2026-2027, nous avons eu un avis favorable à l'unanimité.

#### **M. GANDRIEAU :**

Pour les trois conventions qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité, à savoir la convention « milieux humides – animation foncière » avec les CEN Auvergne-Rhône-Alpes et Allier, la convention de transition agricole avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la convention d'appui technique transversal avec l'Etablissement public Loire, y a-t-il des oppositions ?

#### **M. BRIDET :**

Ce n'est pas une opposition. Je regrette de devoir vous quitter. Pour l'EP Loire, je me déporte parce que je suis vice-président.

J'ai aussi un petit message au sujet de toutes ces conventions. Je suis très fréquemment au contact des élus GEMAPI et des présidents de syndicats. C'est pour vous dire à quel point en seulement trois ans, la vision de tous ces élus de terrain a vraiment évolué sur ce que nous faisons collectivement au sujet du grand cycle de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques. Ils en font tous maintenant. Ils sont convaincus, là où ils sont, que ces questions sont au cœur des sujets d'aménagement de leurs communes et de leurs communautés de communes et que c'est vraiment le point nodal qui donne du sens à tout ce qu'ils font pour l'avenir. Ils ont bien compris cela.

Dorénavant, ils ont vraiment pris du champ par rapport à la question des tuyaux percés des réseaux. Nous avons un écosystème de gens qui sont prêts à avancer sur le fond sur ces questions au nom de l'habitabilité des endroits qu'ils administrent et du futur de leurs concitoyens.

Il faut que nous ayons conscience qu'ils ont besoin d'appui, qu'ils ont besoin de nous. Il n'est pas question de millefeuille administratif, il y a juste une question de tous agir au bon endroit à la bonne échelle. J'entends souvent que le millefeuille n'est pas tout à fait digeste. En tout cas, il amortit vraiment le choc. Nous allons en avoir besoin en coopération.

Nous ouvrons l'ère de toutes ces coopérations et de tous ces accords parce que nous sommes d'accord sur le fond. Ils sont au rendez-vous et le seront de plus en plus.

#### **M. OBLED :**

J'ai décidé au nom de l'agence – la préfète coordinatrice s'est beaucoup impliquée dessus – d'approfondir le lien et le partenariat avec l'Etablissement public Loire qui, comme vous le savez, est dans une situation délicate d'un point de vue budgétaire et financier. Pour nous, c'est un partenaire très important à différents titres. Nous étions avec M. Brulé cette semaine à l'invitation de l'EPL pour une visio avec les présidents des dix commissions locales de l'eau (CLE) qui sont portées par l'EPL. Je voulais juste apporter le soutien de l'agence à l'Etablissement public Loire. Cette convention, qui change par rapport aux précédentes, en est une illustration puisque nous faisons confiance à l'Etablissement public Loire pour s'organiser en interne par rapport aux subventions qui lui sont données.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je mets aux voix les trois conventions de partenariat. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Convention de partenariat avec l'Etablissement public Loire pour la période 2026-2027.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 3 non-participations).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-152 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec 3 CEN de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 2 non-participations).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-153 du 6 novembre 2025.**

- *Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour l'année 2025.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-154 du 6 novembre 2025.**

#### **M. POIRIER :**

L'autre convention est une convention de sensibilisation avec France Nature Environnement Centre-Val de Loire qui a reçu un avis favorable à la majorité. La délibération a suscité quelques questions.

#### **M. DORON :**

J'ai vu qu'il y avait une forme d'unanimité sur les autres conventions. Cela m'interpelle que la convention avec FNE Centre-Val de Loire ait pu susciter des questions. N'ayant pu participer à la commission ad hoc, j'aurais souhaité avoir une petite clarification sur les quelques observations que cette dernière avait pu appeler.

### **M. POIRIER :**

De manière synthétique, il y a eu des questionnements sur l'alignement entre les financements qui étaient portés et les missions qui étaient engagées par FNE. Il y a eu une discussion autour de cela : est-ce que cela correspond bien ? Est-on aligné entre les objectifs et les moyens qui sont mis en face ? Je ne sais pas s'il faut refaire la discussion mais la proposition a été de suggérer à la commission Evaluation de travailler sur un bilan un peu plus approfondi entre les fonds alloués et les missions exécutées. A priori, cela n'a pas posé de problème mais sur le fond, il y a eu quelques réserves sur ce vote.

### **M. GANDRIEAU :**

Je sou mets la délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Convention de partenariat « sensibilisation » avec France Nature Environnement – Région Centre-Val de Loire (FNE CVL) pour la période 2025-2027.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 2 non-participations).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-151 du 6 novembre 2025.**

## **ADAPTATION N°2 DE LA MAQUETTE FINANCIERE**

Point « programme » n°4 de l'ordre du jour

### **M. POIRIER :**

Je poursuis avec l'adaptation numéro 2 de la maquette financière qui relève de la compétence du directeur général. Il s'agit de reprogrammer, d'une part 300 k€ entre trois lignes programme du domaine 1 – ces trois lignes concernent les questions de connaissance-surveillance qui sont renvoyées sur l'action internationale et l'information-communication –, et d'autre part 9 M€ du domaine 2 entre deux lignes de la gestion quantitative à la gestion pluviale. C'est donc un total de 9,3 M€ qui est réorienté. L'objectif est d'arriver à maximiser les engagements pour être au plus près des besoins.

Cette adaptation se fait avec un certain nombre de principes. L'idée est d'assurer le financement des dossiers qui ont déjà reçu des avis favorables, d'instruire prioritairement les mesures en lien avec les transitions du 11<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> programme, puis d'essayer de caler les dossiers d'animation et de suivi annuel de 2025 sur les dotations 2025.

C'était aussi l'occasion de commencer à évoquer les différents engagements sur 2026 pour certaines lignes en tension avec une gestion par priorité, notamment les lignes en lien avec l'assainissement, puis les traitements de réseaux qui nous amèneront à retravailler sur la maquette, à un moment ou un autre, très rapidement.

### **M. OBLED :**

Cette année, nous avons une très forte demande d'accompagnement pour l'assainissement, avec des plans pluriannuels d'investissement assez considérables. Cette ligne est particulièrement exposée aux demandes, d'où la décision qui a été prise de l'abonder.

Il en va de même pour la ligne qui supporte la communication et l'animation. Ce n'est pas complètement absurde dans la mesure où nous sommes dans une année où il a fallu beaucoup accompagner les consultations. Nous avons une montée en puissance des accords de territoire. Nous essayons de viser une appréhension globale des sujets de l'eau. Cela fait que nos partenaires demandent à être accompagnés sur l'animation, au-delà de toute l'animation que nous connaissons d'habitude. C'est quelque chose qui est faisable aujourd'hui dans le cadre de la maquette et c'est à la main du directeur général.

Je pense qu'il y aura besoin d'un débat dans les mois qui viennent sur cette explosion des besoins en matière d'animation et également en matière d'assainissement. Ce sont des choix qui seront faits à travers des débats politiques dans les instances dédiées, qu'il sera important d'avoir dans le cadre d'une enveloppe qui n'est pas extensible.

Tout ce que nous mettons en plus sur l'animation ou sur l'assainissement, il faut le mettre en moins quelque part, sachant qu'il faut en mettre aussi plus sur d'autres thématiques, par exemple agricole.

**M. DEGUET :**

Nous avons bien noté qu'il n'y avait pas de vote parce qu'il n'y avait pas obligation. Je ne sais pas s'il y avait obligation d'information. Je pense qu'il n'y avait pas non plus d'obligation d'information des commissions. Je veux me féliciter que bien qu'il y ait délégation, vous ayez tenu à ce que les commissions et le CA soient informés.

**AJUSTEMENT DES ENVELOPPES REGIONALES POUR LES MESURES  
AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)  
ET DE CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CAB)  
DE LA CAMPAGNE 2025**

Point « programme » n°5 de l'ordre du jour

**M. POIRIER :**

Nous poursuivons sur les enveloppes régionales MAEC et CAB. Premier sujet, il est proposé de pouvoir déroger exceptionnellement sur un appel à projets pour des investissements productifs en Centre-Val de Loire en 2025. Il se trouve que l'appel à projets a identifié le territoire régional inclus dans le bassin Loire-Bretagne comme entièrement éligible au regard des conditions du 11<sup>e</sup> programme. Cela se traduit par une sélection d'une centaine de projets retenus qui sont situés hors du zonage éligible aujourd'hui au regard du 12<sup>e</sup>.

C'est la principale raison de la proposition de dérogation. Cette dérogation n'amène pas de modification de l'enveloppe de 2 M€. La commission Programme a émis un avis favorable à la majorité.

**Mme BRUNY :**

La DRAAF nous a informés, lors de la dernière commission, de deux erreurs sur les MAEC et les PAEC. Il me semble que c'était sur ces dossiers-là. J'aimerais que nous en reparlions.

**M. POIRIER :**

M. Deguet a posé la question : comment la majorité a-t-elle été définie ? Dans la majorité, il y avait 3 abstentions et 3 contre.

**M. OBLED :**

L'objet de la délibération est une dérogation sur les investissements dans la région Centre-Val de Loire. Il y a eu une erreur matérielle de la part de la Région dans la prise en compte du zonage et dans les projets qu'il nous était proposé de financer. Soit nous n'acceptons rien, soit nous acceptons.

De fait, la question se posait : quelles étaient les ressources que nous avions dans le cadre de la ligne ? Il se trouve que cette erreur matérielle, si nous n'y donnions pas une suite favorable, il fallait retirer l'argent à ceux qui avaient compté dessus pour des pratiques qui me semblent bonnes, même si elles ne sont pas prioritaires dans les zones qui nous intéressent.

Dans la mesure où toute l'enveloppe n'était pas dépensée, il nous a semblé opportun de vous proposer cette dérogation, sachant que c'est la réparation d'une erreur qui n'est pas, à notre connaissance, par définition volontaire de la part de la collectivité concernée.

L'idée est que pour les années à venir, nous repartions dans la logique de la priorisation, comme on l'a demandé un peu partout.

**M. DORON :**

Juste une question de compréhension : pouvez-vous nous rappeler ce qu'est un investissement productif ?

**Mme FIOLET :**

C'est de l'acquisition de matériel, par exemple de désherbage. C'est tout ce qui permet d'accompagner notre politique de diminution des intrants. En effet, il y a des investissements dits non productifs qui sont l'implantation de haies, de bornes tampons qui sont également finançables dans ce type d'appel à projets mais qui sont souvent sur des appels à projets différents.

**M. OBLED :**

La productivité est entendue de manière différente. Les investissements productifs accompagnent l'agriculture conventionnelle ou bio. L'investissement est dit non productif quand il n'apporte pas forcément de sous en plus à l'agriculteur mais représente des externalités positives pour la collectivité.

**Mme ROUSSET :**

Ce sujet est important. La proposition de dérogation que nous faisons semble logique dès lors que les gens sont engagés dans une démarche.

Pour revenir au sujet précédent, j'abonde aussi sur le fait qu'il est pertinent que nous sachions traiter les points noirs et aider les outils qui sont efficaces directement sur les problématiques de pollution. Effectivement, nous avons un sujet « station d'épuration » et même « station d'épuration de plus en plus performante ». Il faut que nous changions de logiciel sur ces équipements et que nous revenions avec des équipements de plus en plus performants et efficaces. Là au moins, nous sommes directement efficaces tout de suite. Le résultat est immédiat.

**M. GANDRIEAU :**

Je sou mets au vote la délibération à la page 68 : ouverture exceptionnelle à l'ensemble de la région sur la partie Loire-Bretagne de l'appel à projets sur les investissements productifs de la Région Centre-Val de Loire 2025. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Ouverture exceptionnelle à l'ensemble de la région sur la partie Loire-Bretagne de l'appel à projets sur les investissements productifs de la Région Centre-Val de Loire 2025.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 3 abstentions).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-156 du 6 novembre 2025.**

**M. DEGUET :**

Nous voulons être au minimum cohérent avec notre vote à la commission. La question du zonage est extrêmement sensible puisqu'il y a toute une série d'aides qui ne marche pas quand on est hors zonage. Que par le biais d'une erreur, il y ait une dérogation, cela pose la question de tous les gens à qui nous avons dit que ce n'était pas possible et qui vont découvrir que quand il s'agit d'investissement, cela marche.

Je ne fais pas de procès d'intention. Je ne désigne pas non plus la région comme posant un problème. Je dis juste que c'est vraiment compliqué, sachant à quel point la question du zonage a été sensible.

Par exemple, je rappelle que l'animation autour de l'agriculture biologique n'est plus possible que dans les zonages prioritaires. Partout, nous avons eu des problèmes de ce type. Ils vont découvrir qu'il y a eu une erreur à un moment donné, que nous avons ouvert à tout le monde et que des gens vont donc toucher de l'argent.

J'entends que c'est dans la ligne mais nous ne fonctionnons jamais de cette façon. Nous ne disons jamais que quand il y a de l'argent sur la ligne à la fin, nous finissons par répartir entre les gens qui n'y avaient pas droit.

Cela étant, c'est effectivement à peu près insoluble d'aller dire à des gens : « C'est dommage mais vous n'y avez pas droit ». C'est très compliqué. Sinon, je pense que nous aurions carrément voté contre. Il y a une vraie difficulté. Cela vaut le coup de signaler qu'il vaut mieux ne pas trop y revenir.

**M. POIRIER :**

Nous passons à l'enveloppe régionale MAEC-CAB, fin de campagne 2025. Le tableau que vous avez sous les yeux en ce moment est l'ajustement de fin d'année, avec un aller-retour entre les DRAAF et les différentes délégations. Cela a abouti à l'ajustement de ces deux mesures CAB et MAEC. Cela se traduit, dans les faits, par un transfert d'enveloppe de 1.286.000 € de la CAB vers les MAEC.

Cette proposition est issue d'un travail entre les DRAAF et les délégations. C'est factuel au 2 septembre. La commission a donné un avis favorable à la majorité.

**Mme HAAS :**

Je vois qu'en région Centre-Val de Loire, il y a des besoins en CAB. J'imagine qu'une réponse est apportée avant de transférer quoi que ce soit vers les MAEC. Est-ce que tous les besoins en CAB sont satisfaits ?

**M. GANDRIEAU :**

Pour moi, c'est oui.

**M. POIRIER :**

Les services pourront le confirmer mais dans la présentation qui vous est faite, la proposition a émergé après des allers-retours entre toutes les DRAAF et les délégations. En l'état actuel des choses, c'est ce qui paraît le plus juste.

**M. GANDRIEAU :**

Sur Centre-Val de Loire, il y a une augmentation de l'enveloppe. Les besoins exprimés en CAB sont supérieurs à l'enveloppe initiale. Ils sont bien satisfaits.

**M. SERVANT :**

Je veux juste rappeler au conseil d'administration que sur ces différents sujets, il faut jouer en permanence à un jeu d'équilibriste sur le terrain par rapport aux engagements des agriculteurs. C'est une très bonne chose de pouvoir équilibrer les enveloppes en fonction des besoins et des demandes sur les différents domaines. Pour les mesures agroenvironnementales, les agriculteurs se sont engagés au mois de mai dernier. Certains n'auront la réponse que très tardivement comme quoi ils sont acceptés ou pas. C'est une bonne chose qu'ils le soient. Toutefois, par rapport au sujet d'une erreur qui a été évoquée et à la difficulté à revenir en arrière, il faut que nous puissions faire passer des messages clairs sur le terrain et ne pas laisser les agriculteurs trop longtemps dans l'incertitude.

L'an prochain, nous repartirons sur deux enveloppes. L'objectif est effectivement de répondre à l'ensemble des besoins. Cette souplesse laissée permet d'être au plus juste.

Je voulais aussi faire un petit commentaire sur le point d'avant concernant les 9 M€. Cela reste dans le domaine 3 mais ce sont quand même 9 M€ qui sont pris sur la gestion quantitative. Là aussi, espérons que l'ensemble des besoins de 2025 sont bien satisfaits et que cela ne remettra pas en cause des besoins qu'il pourrait y avoir sur 2026 et les autres années. Nous savons que c'est un sujet complexe en ce moment.

#### **M. OBLED :**

La maquette du 12<sup>e</sup> programme donne des orientations. Ensuite, des ajustements sont faits en cours d'année à partir des besoins exprimés. Il y a la consommation. Puis, nous regardons ce que cela donne. Nous affinons chaque fois. Nous voyons que Centre-Val de Loire est la seule région où il y a une demande plus forte que ce qui a été exprimé. Il y a eu un dynamisme qui n'était pas celui qui était envisagé a contrario d'autres régions. Cette fongibilité nous permet d'ajuster au mieux à l'échelle du bassin, ce qui est une chance.

#### **M. DEGUET :**

Ce n'est pas la fongibilité qui permet de faire cela. Là, nous sommes à l'intérieur de l'enveloppe CAB. La fongibilité n'a jamais fonctionné vers la CAB. Elle a toujours fonctionné dans l'autre sens. C'est même pour cela que nous avons, en général, voté en défiance. Au départ, il y a une enveloppe CAB élevée et une enveloppe MAEC plus petite.

Nous avons beaucoup défendu le fait qu'une fois que c'était engagé, l'argent qui n'est pas dépensé devrait revenir dans les caisses de l'agence. Cela ne devrait pas être considéré comme une cagnotte pour aller les remettre ailleurs.

Sur la question de la fongibilité, nous avons voté contre en avril. Nous allons continuer à voter contre.

Concernant le Centre-Val de Loire, depuis le début, on nous a dit que la CAB diminue et continuera à diminuer. Il se trouve qu'il y a une région où cela diminuait moins que ce qui avait été annoncé. Cela donne des indications claires sur les prévisions que l'on fait sur la CAB et les MAEC. On ne sait pas trop comment cela fonctionne.

Je me félicite évidemment que l'on ait pu retrouver les 284 k€ qui manquaient en Centre-Val de Loire mais encore une fois, ce n'est pas sur les MAEC qu'on les a pris, ce sont surtout les autres qui, finalement, n'avaient pas dépensé sur la CAB. La fongibilité n'a bien fonctionné que dans un sens.

#### **M. OBLED :**

J'employais le terme « fongibilité » au terme littéral et non pas budgétaire. C'est une fongibilité géographique. L'ampleur du bassin, la surface du bassin, nous permet d'avoir ces ajustements qui ne seraient pas possibles dans un bassin plus petit.

Effectivement, ce n'est pas la fongibilité au sens budgétaire entre deux sous-enveloppes d'une seule et même enveloppe.

#### **M. ALBERT :**

Je rappelle qu'il y a toujours eu une priorité de financement de la CAB. Cela a toujours été le cas dans toutes les programmations. Dans celle d'avant, des MAEC sont allées sur la CAB parce qu'il n'y avait pas assez de financements CAB, notamment sur la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, il ne faut pas dire que cela n'est jamais arrivé. Il y a eu des fongibilités dans l'autre sens. La priorité a toujours été le financement de la CAB sur des demandes qui étaient faites.

#### **Mme BERNARD :**

Je voulais confirmer les propos de M. Albert. La fongibilité est bien cette possibilité – y compris budgétaire, ce n'est pas un gros mot dans la gestion des fonds – de pouvoir passer d'une ligne à

une autre. Aujourd'hui, la fongibilité est plutôt du côté CAB-MAEC. Souvenez-vous, il y a quatre ou cinq ans quand nous connaissions une croissance à deux chiffres pour la conversion à l'agriculture biologique, nous avions de la fongibilité dans l'autre sens.

M. Albert a parlé, pour la région la Nouvelle-Aquitaine, de MAEC qui sont allées vers la CAB. Dans la région Pays de la Loire, nous avons eu aussi des MAEC et des aides « jeunes agriculteurs » qui sont allées vers la CAB.

Je pense qu'il faut prendre un peu de hauteur sur ce dossier. Nous regrettons tous la tendance de l'agriculture bio et les inquiétudes. J'étais encore avec des éleveurs ce matin. Quand on a cette agilité en faisant de la fongibilité, il faut vraiment en profiter. Il serait dommage de ne pas y aller.

Le deuxième sujet porte sur la lecture que nous pouvons en faire. Nous ne pouvons pas lire une évolution des surfaces biologiques sur une année. Il faut lire sur trois, quatre ou cinq années. Il faut le remettre au pourcentage existant de SAU. Vous n'aurez pas la même lecture d'évolution sur une région où il y a 4 % d'agriculture biologique que sur une autre, comme l'Occitanie, où nous sommes rendus à 20 %. Faisons attention à notre façon de lire les évolutions. Cela nous plombe un peu partout.

Ensuite, je reviens sur les 9 M€ du quantitatif vers le qualitatif. Je n'ai pas de problème avec cela. C'est aussi une sorte de fongibilité. Je trouve que c'est plutôt de la bonne gestion. Par contre, j'étais à Bruxelles pendant deux jours. Les projets existent sur la quantité d'eau. Il ne faut pas croire que nous n'en avons pas. Toutefois, avec la carte moins bien que bon, nous ne pouvons pas les mener. C'est le réglementaire qui nous empêche de les faire.

Je suis assez d'accord avec M. Gandrieau. Je ne suis pas intervenue en début de réunion. Tant que nous ne retrousserons pas nos manches ensemble et calmement pour changer la carte moins bien que bon et qui ne correspond à rien, nous ne ferons pas de projet sur la quantité d'eau dans certains périmètres du territoire. Cela fait trois ans que nous le demandons au niveau des régions. Toutes les régions le demandent, de gauche comme de droite. La région qui le demande le plus fort, c'est la région Occitanie aujourd'hui. Nous ne sommes pas entendus.

#### **Mme HAAS :**

Je suis assez d'accord avec ce propos. Je voulais aussi revenir sur ce qui s'est passé en Centre-Val de Loire. Je rappelle que la restauration collective est un vrai outil de transformation et d'adaptation de l'agriculture. On ne le dira jamais assez mais ce qui se passe aujourd'hui en Centre-Val de Loire est, pour beaucoup, le résultat d'une politique très dynamique autour de la restauration collective pour la région comme pour les EPCI.

Aujourd'hui, je vais m'abstenir sur ce vote, non pas que j'ai un problème avec les MAEC mais je crois que nous sommes bien en deçà des efforts nécessaires pour l'agriculture biologique. On parle toujours du marché mais en réalité, nous avons les capacités de faire vivre ces agriculteurs, d'augmenter le nombre de personnes qui s'y mettent et aussi de leur permettre de continuer leurs activités en agriculture biologique. Nous en avons besoin également pour nos questions de qualité de l'eau.

Si les EPCI se lancent avec autant de ferveur sur l'agriculture biologique pour leur restauration collective, c'est aussi dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) et de la protection de captage d'eau potable. Cela nous coûte de plus en plus cher. Nous pouvons, bien entendu, nous améliorer dans nos capacités de dépollution de l'eau pour donner une eau de qualité qui est une obligation légale envers nos concitoyens et concitoyennes. Toutefois, vous voyez bien qu'à la fin, nous arrivons sur un mur. La limite chimique planétaire a été largement dépassée. Nos pollutions chimiques sont parfois sans réponse.

On le dit souvent dans cette enceinte que tant qu'on ne cherche pas, on n'a pas de problème. C'est un vrai sujet.

Je m'abstiendrai aujourd'hui. Je pense que nous sommes collectivement très responsables du recul de l'agriculture biologique qu'il y a eu ces quatre dernières années.

#### **Mme ROUSSET :**

Je voudrais m'adresser à ceux qui doutent encore. Je pense qu'il ne faut pas boudier son plaisir dès lors que des professionnels s'engagent. D'une manière ou d'une autre, c'est une chance.



Je rappelle encore une fois que tant que nous ne fonctionnons pas sur un système complet de filière de A à Z et avec les professionnels de l'agroalimentaire et de la transformation, nous buterons toujours. Mme Haas a parlé de la cantine en tant que destination finale. Il faut que nous nous emparions de ces sujets mais en parlant de filière entière.

Je remercie Mme Bernard pour son témoignage. Effectivement, certains freins sont réglementaires. Cela rejoint notre discussion préalable sur les HMUC, à savoir que tant qu'on fait des choses et qu'on ne voit pas de porte de sortie, qu'on ne voit pas les projets que l'on peut mettre en place, forcément on bute. Cela devient violent parce que chacun se sent acculé. Il faut vraiment que nous nous mettions dans une dynamique où nous ne sommes pas acculés, où nous avons des choses à faire et où les portes sont ouvertes pour que nous puissions les faire.

Notre difficulté aujourd'hui, c'est que nous acquérons des connaissances – c'est l'élément principal et primordial pour comprendre –, mais une fois que nous avons compris, notre système fait que nous ne voyons pas les portes de sortie ou les portes d'évolution. Il faut vraiment que les uns et les autres – cela ne dépend pas que de l'agence –, nous voyons d'un point de vue réglementaire comment nous pouvons faire évoluer la situation pour que nous puissions imaginer des choses, que nous puissions grandir. Puis, il reste toujours à travailler sur la recherche. C'est aussi un élément important.

#### **M. CHOUMERT :**

Je voulais préciser quelque chose sur les cartes de zones en état moins que bon. Ce n'est pas un sujet français, c'est une obligation européenne d'interdiction de financement du développement de l'irrigation dans ces zones en état moins que bon.

Il y a eu un travail d'harmonisation de ces cartographies au niveau national, mené sous le pilotage des deux ministères de l'Environnement et l'Agriculture et qui a mobilisé tous les services de l'Etat et les agences de l'eau.

Concernant les questions de redéploiement entre lignes « programme », ces cartes de zones en état moins que bon ne permettent pas des financements publics pour le stockage hivernal pour le développement de l'irrigation. Ce n'est pas le sujet de l'agence de l'eau. L'agence de l'eau finance la substitution. De toute façon, l'agence de l'eau peut financer la substitution dans les zones en état moins que bon. Ce qui n'est pas possible, c'est le stockage pour le développement de l'irrigation. C'est un sujet de financement du fonds hydraulique ou des financements du FEADER et non pas celui de l'agence de l'eau, donc cela n'a pas d'incidence sur les projets que finance l'agence.

#### **Mme DAVAL :**

Certains groupes agroalimentaires soutiennent l'agriculture biologique. Même s'ils n'ont pas pu valoriser en termes de revente en agriculture biologique, ils ont transformé les produits biologiques en les vendant en conventionnel, et ce, depuis pas mal d'années.

#### **M. OBLED :**

Je vous informe que nous travaillons en interne sur une stratégie sur le bio après avoir reçu différents acteurs de la filière. Il s'agit de réussir à montrer où il peut y avoir un accompagnement dans tout le programme. Il y a des choses qui sont spécifiques au bio – je pense à la CAB –, puis il y a plein d'autres choses dans le programme qui peuvent toucher la filière. Pour un secteur qui est soumis à un cycle – là, nous sommes sur un redémarrage après une baisse –, il est important pour nous d'avoir une stratégie et de la partager avec les différents acteurs pour qu'ils puissent savoir comment ils peuvent être accompagnés, pas que sur la CAB.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je mets au vote cette délibération (pages 66 et 67) qui a suscité des débats sur une nouvelle répartition des enveloppes entre la CAB et les MAEC. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Enveloppes maximales de droits à engager pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB) et les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour la campagne 2025.*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 5 abstentions).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-155 du 6 novembre 2025.**

## **REPARTITION DES ENVELOPPES 2026 POUR LES MESURES AGRICOLES PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN) ET PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)**

Point « programme » n°6 de l'ordre du jour

### **M. POIRIER :**

Ce sont toujours les mesures agricoles mais sur les enveloppes 2026. L'idée est d'essayer de travailler en ajustant les enveloppes sur ces différentes mesures en partant du montant de la ligne 18 « pollutions agricoles » à hauteur de 55,6 M€ en 2026, dont 43,6 M€ sont des contributions prévisionnelles sur les mesures surfaciques du PSN et se découpent en 40,5 M€ de CAB et 3,1 M€ de MAEC.

La proposition qui est faite arrive à la suite d'une dynamique de contractualisation de la CAB pour 2026 qui ne s'annonce pas à la hauteur des montants qui étaient prévus, et a contrario, des besoins de MAEC qui restent élevés. L'idée est d'agir tout de suite pour essayer d'anticiper ces répartitions d'enveloppe pour donner de la lisibilité aux DRAAF pour le déploiement des MAEC et aux collectivités sur les PSE. Ce qui vous est proposé fait suite à des échanges avec les deux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

Nous arrivons donc au tableau qui suit, avec une répartition qui pourrait conduire à ce qui vous est présenté, dont une ligne 18 à hauteur de 63,1 M€ qui se répartissent de la manière suivante : accords de territoire (11 M€), partenariats (600 k€), groupe 30000 (1,2 M€), investissements agroenvironnementaux productifs et non productifs (5,3 M€) et un trio CAB-MAEC-PSE pour 15 M€.

Vous voyez dans cette proposition que nous intégrons la récupération des 7,5 M€, donc ils s'ajoutent aux "un petit peu plus" de 55 M€.

Au moment des travaux de la commission Programme, nous avons retenu cette répartition. Nous avons ajouté une mention « sous réserve des négociations nationales en cours ».

Sur cette proposition, la commission Programme a donné un avis favorable à la majorité.

### **M. OBLED :**

C'est un peu dans la même logique que ce que je disais tout à l'heure. L'idée est d'essayer d'avoir une vision stratégique affinée à l'année et qui sera à revoir au fil des consommations. Vous aurez noté que nous retrouvons un peu de marges sur les PSE. C'est quelque chose qui est plus qu'attendu par les territoires, qu'il s'agisse des collectivités, des agriculteurs ou des préfets que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

### **M. ALBERT :**

Ce n'est pas une question mais une intervention par rapport à ce que j'ai indiqué lors de la commission Programme. Nous avons deux tableaux à voter. J'ai souhaité que l'on prenne en compte ce qui avait été convenu avec l'Etat, c'est-à-dire que l'Etat abonde aussi sur ces PSE. J'espère que l'Etat engagera ce qui était en discussion les années passées. Je pense que l'agence a démontré qu'elle était aux côtés de l'Etat pour agir, donc celui-ci doit aussi nous accompagner dans l'année 2026 à venir. Même s'il y a des mouvements qui impactent beaucoup et qui sont difficilement maniables, j'espère que nous ne serons pas pris et que nous ne serons pas coulés derrière tout cela.

**Mme MENEZ :**

Comme je le disais en introduction, l'engagement pris par la précédente ministre est toujours d'actualité. Les discussions sont en cours pour faire atterrir la répartition des reliquats. Cela devrait arriver sous peu.

**M. DEGUET :**

Il y a eu plusieurs types d'intervention en commission. Il y en a eu une sur cette question des 7,5 M€. Nous avons soutenu la position de M. Albert qui était de l'inscrire puisque c'est un engagement. Considérons donc que l'engagement sera tenu. On a rajouté une petite phrase « sous réserve que ». Honnêtement, nous pensons que quand on a pris un engagement – depuis le temps qu'on nous balade, ça va bien –, on s'engage et on l'écrit.

Comme cela reste toujours « sous réserve » dans le document, nous ferons la même chose que la dernière fois, c'est-à-dire que nous refusons de voter sur des éléments dans lesquels on considère a priori que les engagements de l'Etat peuvent ne pas être tenus. Certes, il arrive que les engagements de l'Etat soient tenus mais cela nous ennuie de l'avaliser par avance. Nous refuserons donc de voter sur cette question.

**M. MORARD :**

Le « sous réserve » est important du point de vue de notre planification. Nous sommes le conseil d'administration aujourd'hui. Il y a la régularité des trajectoires financières à prendre en compte. S'il n'y a pas le « sous réserve », cela veut dire que nous entérinons cela, donc il va falloir modifier la ligne 18 et faire un budget en conséquence. C'est prévu mais à un moment donné, ce n'est pas socié. On ne modifie pas le budget pour pouvoir le redéfaire par la suite.

Je tenais à préciser qu'il y a cette mécanique budgétaire qui doit être prise en compte par le CA.

**M. GANDRIEAU :**

Je ne vois pas « sous réserve » dans le dossier.

**M. DEGUET :**

A la page 72, il est bien écrit « à titre indicatif, répartition des enveloppes selon les crédits disponibles et sous réserve des arbitrages nationaux ». A ma connaissance, les arbitrages nationaux sont toujours oraux. Je ne les ai jamais vus écrits. Comme le précédent était oral, nous allons attendre le prochain engagement oral. Nous apprenons que cela se renégocie, c'est-à-dire que ce qui a été promis l'an dernier se renégocie cette année, et vraisemblablement, se renégociera les années d'après.

C'est pour cela qu'en guise de protestation, nous estimons que la parole de l'Etat, sous la forme que nous avons, c'est-à-dire orale, est une parole de l'Etat. S'il faut attendre qu'elle soit écrite, nous prendrons avec plaisir tous les engagements de l'Etat qui seront écrits.

**M. GANDRIEAU :**

Je sou mets la délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Contribution de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en 2026 au financement des mesures du plan stratégique national (PSN) et autres dispositifs agricoles du 12<sup>e</sup> Programme (L18).*
- **Adoptée à la majorité (21 voix pour, 1 abstention, 5 non-participations).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-157 du 6 novembre 2025.**

#### **M. POIRIER :**

Nous poursuivons sur les enveloppes 2026 pour les mesures agricoles, avec la proposition d'ouvrir au-delà de trois ans la contractualisation des MAEC pour les démarches territoriales sur des captages prioritaires qui portent sur un PAEC (projet agroenvironnemental et climatique) de plus de trois ans.

Il s'agirait, en conséquence, de modifier la fiche AGR\_2. Cela permettrait de répondre au déploiement de la stratégie du 12<sup>e</sup> programme qui est fortement recentrée sur les aires d'alimentation de captage et à la dynamique qui est actuellement engagée.

Sur cette proposition d'ouvrir au-delà de trois ans la contractualisation, la commission a donné un avis favorable à la majorité.

#### **M. DEGUET :**

Effectivement, la décision de prolonger les MAEC sur une période plus longue obligeait à modifier la fiche AGR\_2. Nous avons déposé un amendement visant à mettre dans la fiche AGR\_2 le fait que les MAEC qui étaient finançables n'étaient pas les MAEC de niveaux 1, 2 et 3 mais seulement les MAEC de niveau 3. Ce sont des MAEC qui produisent des résultats à une hauteur que l'on estime suffisante et cohérente avec les objectifs des agences de l'eau.

Il y a eu le débat. Je ne compte pas le refaire ici. C'est juste pour rappeler qu'un amendement a été présenté, a été battu de très peu (7 contre 9), avec beaucoup d'abstentions. Il se trouve que la modification de la fiche n'a porté que sur la question des trois ans et non pas sur la question des MAEC valides, ce qui a expliqué notre vote d'abstention sur le global.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je mets la délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Modification de la fiche action AGR\_2 relative à l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique et aux mesures agroenvironnementales et climatiques.*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 4 voix contre).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-158 du 6 novembre 2025.**

## **REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2026-2027 POUR LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)**

Point « Programme » n°7 de l'ordre du jour

#### **M. POIRIER :**

Concernant les PSE, je rappelle que nous faisons la proposition de lancer un appel à projets fin 2025 pour 2026-2027. Cet appel à projets se décline en deux temps : une première phase avec un dépôt de dossier en février 2026, avec une sélection en avril 2026 pour une effectivité en 2026-2027, et un second dépôt en octobre 2026 pour une sélection en janvier-février 2027, puis une période de mise en œuvre 2027-2028.

L'idée est d'aller chercher plus de territoires qui pourront mettre en œuvre le dispositif PSE.

Il s'agit aussi d'aller chercher des PSE qui ont été mis en place depuis 2021-2022. Ce sont les fameux PSE expérimentaux. Vous verrez tout à l'heure dans le travail sur les critères que nous avons apporté une subtilité qui nous permet de prendre en compte de manière différente les PSE historiques que nous avons mis en place en 2021-2022.

Puis, l'idée est aussi de permettre aux dispositifs PSE qui ont été mis en place en 2025 d'étoffer le parterre d'agriculteurs qui répondent à ce calendrier-là.

Les territoires ciblés par les appels à projets sont les aires d'alimentation de captage prioritaire et les bassins versants « algues vertes ». La collectivité porteuse sera autorité d'octroi du régime d'aide. Il y a deux entrées possibles, nous y reviendrons tout à l'heure.

La collectivité sera mandataire de l'agence de l'eau pour la gestion des aides. Cela veut dire qu'elle contractualisera de manière individuelle avec chaque exploitation. Cela concerne des projets portés par les PRPDE (personnes responsables de la production et de la distribution d'eau potable).

Autre point sur le cadre de l'appel à projets, il devra rassembler au maximum cinq indicateurs par dispositif, avec une marge de manœuvre d'un indicateur complémentaire après qu'il ait été justifié, validé ou en tout cas, qu'un accord ait été trouvé avec le porteur de projet.

Le cadre de financement est un cofinancement obligatoire par la collectivité – c'est la particularité de cet appel à projets –, avec une intervention de l'agence de l'eau à hauteur de 80 % sur les nouveaux dispositifs PSE, plus 10 pour ceux qui sont classés en France Ruralités Revitalisation et pour les nouvelles exploitations 2025. En revanche, nous diminuons l'intervention de l'agence à hauteur de 50 % pour les dispositifs financés en 2021-2022.

Nous travaillerons avec une enveloppe prévisionnelle de 40 M€, soit 15 M€ sur la première étape de dépôt de février 2026 et une deuxième enveloppe maximale de 25 M€ pour les projets déposés en octobre 2026.

Pour travailler sur ces appels à projets et la sélection, il nous faut un comité de sélection qui comptera 10 membres et qui aura la même représentation que le comité de bassin. Dans les faits, cela se traduira par 4 membres du collège des collectivités, 2 membres du collège des usagers économiques, 2 membres pour les usagers non économiques et 2 membres du collège de l'Etat. Nous vous proposons que la liste des membres soit arrêtée lors de la prochaine commission Programme le 4 décembre.

Maintenant, nous passons aux critères. La proposition que la commission vous fait, c'est de prendre deux familles de critères.

La première famille concerne l'ambition des projets pour 60 points.

Dans ces 60 points, vous avez 4 items, avec l'idée que le dispositif doit être adapté aux problématiques du territoire en relation avec les indicateurs choisis. Cela veut dire que les indicateurs devront pointer les problématiques. Cela vaut 15 points.

Puis, nous avons un sujet important qui a suscité des discussions sur les bornes minimales et maximales ambitieuses pour 20 points.

Un autre sujet a aussi suscité pas mal de discussions autour de l'estimation du pourcentage de la surface pour 15 points.

Le quatrième item porte sur la précision de la trajectoire des exploitations, l'ambition de chaque exploitant, pour 10 points.

Je passe à la deuxième famille de critères dans laquelle nous avons identifié :

- l'implication de la collectivité (40 points) ;
- les moyens humains (10 points) ; cela traduit l'engagement de la collectivité à animer et à gérer le dispositif ;
- l'autofinancement et le cofinancement mobilisé (15 points) ;
- le déploiement d'actions qui permettent d'assurer la pérennité du dispositif au-delà du cadre du PSE (15 points) ; on parle notamment de filières, de projets alimentaires, d'acquisitions parcellaires...

Ensuite, vous avez un complément qui concerne les territoires sur un second cycle. On va trouver là-dedans les PSE expérimentaux de 2021-2022. Il a été entendu lors de la commission, de manière unanime, que sur ce deuxième cycle, nous nous autorisons à analyser et à retravailler de manière un peu séparément les dossiers, voire retravailler sur des indicateurs ou des bornes un peu plus ambitieuses. En effet, l'idée n'est pas de reproduire simplement ce que l'on a fait sur la première salve mais de travailler de manière générale sur l'ambition de ce deuxième cycle.

La commission Programme a donné un avis favorable à la majorité sur les conditions de financement et sur le comité de sélection.

Puis, Mme Félix a décroché l'unanimité sur les critères de sélection. C'est plutôt pertinent. Cela veut dire que nous sommes en ligne sur la manière de sélectionner les dossiers.

Nous devons rappeler quatre points qui synthétisent par ailleurs les éléments de discussion.

Il s'agit de permettre la sélection de projets de territoire s'appuyant sur d'autres régimes notifiés que le SA 115-044, étant entendu que les autres régimes notifiés pourraient permettre une application plus simplifiée ou plus ouverte de ces paiements pour services environnementaux. Cela ouvre la porte à d'autres dispositifs qui rentrent dans le cadre de l'appel à projets.

Puis, nous avons marqué le pas sur l'ambition du projet avec 60 points. A l'origine, nous étions sur 50-50. En l'occurrence, nous avons réappuyé sur l'ambition du projet.

Les critères ont fait consensus.

Puis, l'autre point qui a été partagé par l'ensemble des membres porte sur une lecture un peu différenciée des dispositifs PSE qui seront en deuxième étape, c'est-à-dire un regard un peu plus affûté sur ceux qui reviennent pour déposer un projet de PSE.

Nous avons donc deux avis différenciés : à la majorité sur le cadre de financement et la sélection et l'unanimité sur les critères.

#### **M. OBLED :**

Je voudrais vraiment remercier les membres de la commission Programme parce que le travail a été productif sur un sujet qui est absolument stratégique pour le bassin et pour l'agence. Nous nous étions collectivement mis une pression pour essayer d'avoir des PSE en 2025 mais nous avons eu l'arbitrage gouvernemental assez tard. Cela nous a amenés à dire à ceux qui pouvaient l'utiliser qu'il fallait qu'ils se dépêchent. De fait, il fallait que nous consommions les 5 M€. Nous avons une espèce d'ambiguïté, soit nous acceptons les projets pas bons pour tout dépenser, soit nous essayons d'être sélectifs pour sélectionner les bons en laissant de l'argent que nous avons été chercher très activement.

Nous avons décidé de rester sélectifs pour que le PSE reste un outil qui soit intéressant. Je salue cette démarche.

Ce qui change vraiment et ce qui vous est proposé là, c'est d'avoir de la visibilité et d'être sur deux ans. Cette visibilité sur deux ans est vraiment demandée par les acteurs du territoire, en premier lieu les collectivités qui sont au contact des agriculteurs pour bâtir des projets. Le PSE est un projet sur mesure. C'est d'ailleurs tout son intérêt.

J'ajoute que par rapport à des PSE qui étaient très financés quand ils étaient en phase expérimentale, l'objectif est aussi de diminuer le cofinancement par l'agence de manière à ce que le territoire, au fil du temps, puisse financer lui-même le PSE, en espérant que les modèles soient soutenables et rentables. Nous assurons une transition. C'est l'objectif de l'agence qui ne pourra pas, ad vitam aeternam, être en soutien de tous les PSE partout sur toutes les aires de captage prioritaire.

Nous sommes bien là dans l'effet levier. Nous sommes bien dans l'accompagnement qui est quelque chose d'important. Merci beaucoup à la commission Programme pour ce travail efficace.

#### **Mme ROUSSET :**

J'ai plusieurs questions sous-jacentes. Qu'est-ce qui se passe si le PRPDE ne veut pas être porteur de projet ? Dans certains territoires, cela peut être compliqué que ce soit lui qui le fasse, d'autant plus quand il n'est pas sur son propre territoire.

Qu'est-ce qui se passe pour les zonages où il y aurait une couche « zone vulnérable » ?

Comment se traduit tout cela ? Il faut aussi que nous soyons réalistes sur ce que nous attendons du monde agricole en termes d'indicateurs.

En application sur le terrain, j'ai toujours tous ces éléments qui s'entrechoquent et qui me posent question.

**Mme BRUNY :**

Comme M. Obled, je salue le travail qui a été fait en commun hier matin. Chacun a fait un pas. On avait des a priori en début de commission. Chacun a considéré ses arguments comme étant les meilleurs. Puis, il y a eu un vrai travail. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice. J'ai trouvé que c'était très satisfaisant. Le travail a duré deux heures.

Je salue aussi le travail qu'ont réalisé les services. Je m'interrogeais tout à l'heure sur les PSE de l'ancienne génération. Je vois que des modifications ont été faites par les services. Nous avons un document propre. Nous savons où nous allons. Merci beaucoup.

**M. DEGUET :**

On va s'autoféliciter, tous les gens qui y étaient, sur le fait que cela s'est remarquablement bien passé.

Je veux juste apporter une petite note un peu discordante par rapport à ce que Mme Bruny indiquait sur les PSE 2021-2022. Je me félicite qu'on les ait traités à part parce que les rajouter aurait posé un problème. Cependant, j'avais signalé que dans « prolongation 2021-2022 », le terme y est toujours au début. Ce n'était pas ainsi que je le voyais. Ce n'est pas une prolongation. Ce sont des gens qui vont pouvoir postuler sur le nouvel appel à projets et ne pas continuer celui qu'ils avaient depuis le début. J'insiste là-dessus.

Celui qu'ils avaient depuis le début doit être évalué complètement, totalement. C'est l'engagement qui a été pris au moment où ils ont été donnés, donc il faut le faire. Cette évaluation n'est pas encore faite pour l'instant. Pour autant, on peut autoriser les gens à postuler pour celui-là. Cela est parfaitement cohérent. Dans ce cas-là, il ne faut pas écrire « prolongation ».

Néanmoins, le changement de mot ne va pas suffire pour que je vote en abstention ou contre. Je sais dans quel esprit nous avons fonctionné. J'ai parfaitement confiance en tous les gens qui étaient autour de la table. Cela ne me pose pas de problème.

Sur le texte, je n'ai rien à dire. Ce que dit Mme Bruny est tout à fait vrai. Cela a été fait correctement. En revanche, dans la diapositive, vous avez écrit qu'on allait faire infléchir les différents objectifs. Non, nous n'infléchirons pas les objectifs. Les objectifs seront les mêmes.

**M. DORON :**

Je ne vais pas rajouter de la difficulté. J'ai surtout noté le caractère unanime en commission. Néanmoins, j'ai une interrogation sur l'aspect « critère de sélection », notamment par rapport à l'ambition du projet sur l'un des items qui intéresse la question des trajectoires de progrès des exploitations agricoles présentant une majorité de création-transition pour lequel on met 10 points. Je pense qu'il aurait été souhaitable d'avoir une notation plus ambitieuse par rapport à ce point essentiel qui est le niveau d'engagement des acteurs dans les territoires, en particulier les acteurs agricoles. Sinon, nous allons nous retrouver confrontés à ce qui existe aujourd'hui, à savoir un niveau d'engagement largement insuffisant pour qu'il y ait un basculement et un effet positif qui s'opère.

**M. POIRIER :**

J'avais eu la même réflexion. Il ne faut pas prendre les critères de manière individuelle. Par exemple, la trajectoire reboucle avec la question des bornes. Nous avons mis une exigence forte sur les bornes mini-maxi, ce qui impliquera de toute façon une trajectoire. Nous pourrions – M. Albert l'a évoqué à la commission – jouer des heures sur les +5 ou -5. En l'occurrence, nous avons un cadre qui est à peu près posé.

**M. SERVANT :**

Je voulais donner une petite voix agricole à ce débat. Effectivement, nous avons trouvé un consensus. Je crois que c'est un nouveau chapitre que nous sommes en train d'ouvrir et que nous intensifions sur d'autres voies de financement de l'agriculture avec les PSE. On en parle beaucoup sur le terrain. Si nous arrivions à donner un message comme quoi cela commence à arriver et que nous arrivions à trouver des consensus là-dessus, ce serait une bonne chose. Maintenant, il nous

reste à utiliser ces crédits, à voir ce que l'on en fait sur le terrain. En tout cas, c'est une bonne chose que cela puisse avancer. Merci à l'agence pour ce travail.

**Mme ROUSSET :**

Les propos précédents me font réagir. J'aimerais modérer les choses parce qu'on parle de l'ensemble du bassin. Toutes les situations sur le bassin ne sont pas les mêmes. Vous vous êtes arc-boutés, sur certains critères, dans des zones qui sont extrêmement dégradées. Je veux bien l'entendre. Toutefois, il y a des zones où notre objectif serait d'éviter que cela se dégrade. Auquel cas, nous ne jugeons pas l'évolution agricole de la même façon. L'objectif est d'éviter une dégradation. Ce ne sont pas les mêmes critères. Par conséquent, on ne peut pas demander tout le temps d'avoir plus. Après, c'est l'histoire de laver plus blanc que blanc.

Pour autant, il ne faut pas laisser ces gens-là de côté puisque des périmètres ont été dessinés. Attention, nous sommes en train de parler de cas général mais cela doit s'appliquer sur tout le bassin. Il y a une disparité vraie et réelle sur l'ensemble du bassin.

**M. POIRIER :**

Au regard du niveau de la discussion que nous avons eue à la commission sur ce sujet, je ne doute pas que nous aurons la même capacité au comité de sélection. En l'occurrence, c'est une base de critères qui va nous permettre de classer les projets et de les prioriser. Je n'imagine pas que l'on soit suffisamment pertinent pour bouger quelques lignes.

Nous sommes d'accord sur le fait que tous les territoires sont différents. Nous sommes d'accord que tous les projets sur lesquels on fera porter des PSE seront différents. Les partenariats seront différents. Les moyens apportés par les collectivités seront sans doute un peu différents. Il y aura sans doute des projets qui seront très bons, avec des conditions très différentes. Je pense que nous devons nous autoriser cette marge de manœuvre d'appréciation.

A priori, il n'y a pas d'inquiétude. Vous serez là pour nous rappeler à l'ordre si nous nous écartons.

**M. GANDRIEAU :**

Je soumetts au vote la délibération à la page 77. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Appel à projets pour la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) en 2026 et 2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-159 du 6 novembre 2025.**

## **SUITES DE LA COMMISSION DES AIDES REUNIE 15 OCTOBRE 2025**

### **Point « Aides » n°1 de l'ordre du jour**

**Mme DORET :**

A l'issue de la commission des aides du mois d'octobre, vous voyez qu'à ce stade de l'année, nous avons la confirmation de la dynamique des projets qui sont soutenus par l'agence de l'eau.

Vous voyez que si nous cumulons les engagements qui ont fait l'objet de l'avis de la commission des aides du 15 octobre et les montants que vous venez de valider, notamment sur les MAEC et la CAB dans le cadre du plan stratégique national, nous sommes déjà à 90 % d'engagement des dotations de l'année 2025.

Sur certaines lignes du programme, il faut d'ores et déjà reporter un certain nombre de projets sur les dotations de l'année 2026. Ils seront engagés en début d'année. Cela concerne 11 projets sur



la ligne 11 « assainissement ». Nous aurons probablement exactement la même situation à la commission des aides du mois de décembre. Pour les lignes qui ont atteint le maximum d'engagements, nous demanderons un avis de la commission. Les engagements seront également décalés sur l'année 2026.

Toutes les lignes du programme sont en tension. Nous avons indiqué, lors de la construction de la maquette, que nous aurons forcément des tensions en ce début de programme sur les lignes qui concernent plus particulièrement les collectivités.

Nous chiffrons aujourd'hui le report du 11<sup>e</sup> sur le 12<sup>e</sup> programme à hauteur de 74 M€ d'engagement à la suite des décisions qui avaient été prises à la fin du programme, notamment lorsqu'il a été demandé à l'agence de l'eau d'engager 90 % des MAEC. Cela s'est fait au détriment de projets qui pouvaient être portés par les collectivités et qui se sont retrouvés déportés sur la première année du 12<sup>e</sup> programme.

Evidemment, des adaptations seront encore nécessaires pour essayer de maximiser les engagements de l'année 2025. Nous estimons que nous aurons 45 M€ de projets qui seront reportés, avec des engagements qui seraient pris en 2026.

M. Obled l'a déjà évoqué mais vous avez aussi commencé à y travailler en commission, il va falloir débattre de la façon dont nous pourrions faire des modifications de la maquette financière en 2026. Sur la ligne 11 par exemple, nous savons qu'avec les reports, notamment ce qui passera à la commission des aides, il pourrait nous rester 10 % de la dotation de l'année 2026. Il y aura effectivement des travaux à conduire au sein des instances au mois de mars.

Ensuite, vous avez des décisions d'aide qui sont attachées au conseil d'administration puisque ce sont des dérogations.

Vous avez deux projets qui concernent l'agglomération de Clermont-Ferrand. Ce sont des projets qui étaient inscrits dans le schéma directeur. L'agglomération a beaucoup de projets à mener. Le schéma directeur, aujourd'hui, est au-delà de dix ans mais les projets qui vous sont présentés sont bien inscrits dans le schéma directeur. L'agglomération continue de mettre en place les travaux nécessaires. Nous vous proposons donc de déroger et d'accorder les aides attachées à ces deux projets.

Vous n'avez pas de vote au conseil d'administration sur les aides. La commission a donné son avis. En l'occurrence ne passent en conseil d'administration que les aides dérogatoires.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je mets aux voix les deux délibérations concernant Clermont-Ferrand. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Clermont-Ferrand Auvergne Métropole : restructuration du collecteur sud (Phase 9) – Avenue du Mont-Doré à Beaumont.*

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-160 du 6 novembre 2025.**

- *Clermont-Ferrand Auvergne Métropole : renforcement du collecteur boulevard Pompidou à Clermont-Ferrand.*

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-161 du 6 novembre 2025.**

#### **Mme DORET :**

Il y a une question diverse qui est également dérogatoire. Il s'agit d'un projet qui a été financé à la communauté de communes du Pays d'Ancenis. Une erreur a été commise au moment de la réalisation du solde de cette opération. La communauté de communes a fait un recours auprès de

l'agence, donc nous vous proposons de faire une reprise de décision, avec une suite favorable à ce recours gracieux.

**M. DEGUET :**

C'est évident qu'il vaut mieux satisfaire le recours gracieux que d'attendre qu'il y ait un contentieux derrière. Cela explique l'avis unanime. Surtout que nous estimons que le recours est justifié.

**M. GANDRIEAU :**

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Communauté de communes du Pays d'Ancenis : régularisation du solde du dossier n°170474002 suite à la contestation du maître d'ouvrage du 14 novembre 2024.*

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-163 du 6 novembre 2025.**

**Mme DORET :**

Il reste une délibération au conseil d'administration concernant un avenant au contrat territorial de la Loire et ses annexes. Certains d'entre vous en ont entendu parler. Il y avait une opération sur place pour voir la fin des travaux qui portent sur le gros projet de rééquilibrage du lit mineur de la Loire qui est sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France.

Les travaux se terminent. Il y a eu, au cours de l'année 2024, des aléas importants dont on vous donne le détail ici. Cela a conduit à avoir des coûts supplémentaires. Nous faisons un avenant pour pouvoir augmenter le montant global du contrat. Si vous validez aujourd'hui cet avenant, cela permettra à la commission des aides du mois de décembre de se prononcer sur le montant complémentaire de l'aide pour finir les travaux à hauteur de 2.295.000 €.

La commission a voté à l'unanimité sur cette proposition. VNF a réalisé un film. Nous le projeterons à la commission des aides du mois de décembre quand nous présenterons le projet de financement.

**Mme BRUNY :**

Nous sommes d'accord sur ce projet. L'inauguration anticipée de la fin des travaux a eu lieu il y a huit jours. C'était très convivial. Le film qui sera présenté en décembre est à la fois court et très intéressant.

**M. DORON :**

Au-delà du caractère exemplaire de l'opération, je souhaite attirer notre attention collective sur le fait que les travaux de restauration sont plus avantageux en termes de conséquences que de faire simplement du curatif.

**M. GANDRIEAU :**

Je sou mets la délibération au vote. Y a-t-il des oppositions sur cette proposition ? Des abstentions ?

- *Avenant au contrat territorial pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire). Contrat n°1317.*

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-162 du 6 novembre 2025.**

## SUITES DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE REUNIE LE 9 OCTOBRE 2025

Point « Aides » n°2 de l'ordre du jour

### M. GILLIARD :

Lors de la commission, 22 dossiers de demande d'aide ont été présentés pour un montant d'un peu plus de 1,8 M€.

Il est à noter qu'avec les deux commissions, 100 % de l'enveloppe 2025 ont été engagés, ce qui est le signe du maintien d'une dynamique sur la ligne internationale – c'est notable –, notamment des collectivités qui continuent leur engagement dans un contexte où nous avons plutôt un repli de l'aide publique au niveau national.

Les dossiers portent essentiellement sur l'Afrique. Des sujets ont été évoqués au moment de la commission, notamment sur la question de l'état de la connaissance des nappes qui font l'objet de prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Nous avons proposé, à l'issue de ces discussions, de prévoir un point avec le BRGM sur ces questions prochainement, notamment sur les pays où nous intervenons.

Il y a eu aussi des dossiers avec les réseaux régionaux multi-acteurs, avec 5 dossiers pour la poursuite des partenariats qui sont engagés avec ces réseaux.

La commission a donné un avis favorable sur les 22 dossiers.

### M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération qui porte sur l'attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-164 du 6 novembre 2025.**

## STRATEGIE INTERNATIONALE INTERAGENCES POUR LE 12<sup>E</sup> PROGRAMME

Point « Aides » n°3 de l'ordre du jour

### M. GILLIARD :

C'est un point d'information. Lors de la commission a été présentée la stratégie internationale qui a été élaborée au cours du premier semestre 2025 avec les cinq autres agences de l'eau, avec la contribution de représentants des comités de bassin. L'objectif de cette stratégie internationale est de coller avec le 12<sup>e</sup> programme.

Il y a deux grands objectifs, d'une part de pouvoir être visible dans le cadre de l'aide publique au développement, et d'autre part de définir des perspectives communes à six. L'idée est de renforcer les synergies avec le ministère des Affaires étrangères et les bureaux régionaux de l'Agence française de développement là où nous sommes amenés à intervenir, notamment sur nos territoires de partenariat institutionnel.

C'est également une stratégie financière. En l'occurrence, il s'agit de poursuivre, de favoriser et d'inciter davantage les collectivités à s'engager davantage.

## MARCHE DE SURVEILLANCE DES COURS D'EAU, DES PLANS D'EAU ET DES EAUX SOUTERRAINES

Point « Divers » n°1 de l'ordre du jour

### Mme CLEMENT :

Il s'agit du marché qui a pour objectif la surveillance des masses d'eau dans le bassin Loire-Bretagne (cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines) sur les questions de la physico-chimie et des phytoplanctons, dans le cadre du programme de surveillance de la directive-cadre sur l'eau.

Ce programme de surveillance décline l'arrêté national des substances et des suivis que nous devons effectuer qui est, lui-même, cadré par un arrêté régional.

Le marché dure quatre ans. Le précédent arrive à échéance fin décembre.

Nous avons préparé le nouveau marché. Comme il fait plus de 15 M€, nous le présentons au conseil d'administration.

Le marché a été lancé avec 13 lots qui concernent les plans d'eau pour 6 lots, les cours d'eau pour 5 lots, les eaux souterraines pour 1 lot et la bancarisation de la coordination de l'ensemble pour 1 lot.

Nous avons eu des réponses de prestataires sur chacun de ces lots. L'analyse des offres a pu être effectuée. La commission d'attribution a également pu se réunir.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la délibération permettant au directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de signer l'ensemble des marchés afférents, sachant que les 13 lots représentent un montant total TTC de près de 25 M€.

### Mme ROUSSET :

Je me réinterroge toujours sur la récurrence de nos passages de mesures. Je la trouve beaucoup trop élastique, notamment sur les barrages et autres grosses masses d'eau. Faire un bilan tous les quatre ans ne suffit pas. Les aléas climatiques ont aussi une incidence sur la qualité de l'eau. Nous ne voyons pas forcément toutes les évolutions avec ce maillage qui, à mon sens, est trop grossier. Je pense qu'il faut que nous retravaillions là-dessus.

### M.GANDRIEAU :

Je soumetts au vote la délibération qui est à la page 91. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Marché de surveillance des cours d'eau, des plans d'eau et des eaux souterraines.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-165 du 6 novembre 2025.**

### M.GANDRIEAU :

Nous avons terminé. Le prochain CA est prévu le jeudi 11 décembre 2025 à 10h. Je tenais à vous remercier et à m'excuser pour le retard d'une demi-heure que nous avons pris pour parler de HMUC. Je fais partie des anciens qui ont mis ces éléments en place. Nous maîtrisons un peu trop le sujet. Il faut que nous puissions en débattre et expliquer. Je vois bien que c'est compliqué.

Je tenais à vous remercier. C'est le dernier CA que je préside. Je ne serai plus présent en 2026, y compris pour le comité de bassin. Par contre, je serai bien au comité de bassin du 10 décembre 2025 et au CA du 11 décembre mais je ne souhaite pas le présider.

J'ai passé de bons moments. Le CA est compliqué à piloter. Vous avez vu qu'il y a beaucoup de dossiers. Je me perds parfois. Je ne participe pas à toutes les commissions. C'est impossible.

Je tenais à remercier les services pour les rapports.

**M.GANDRIEAU :**

C'est elle qui prépare tous les fils rouges. On a à peu près tout, donc on ne peut pas se perdre. Il y a parfois un peu d'inversion avec le diaporama mais ce n'est pas de sa faute. Ce n'est pas non plus la faute de celui qui présente. C'est souvent notre faute quand on dit : « On veut celle-là », alors que c'est l'autre.

J'ai passé de bons moments. Cela va faire bientôt 17 ans depuis 2008. J'ai découvert des gens formidables. Je vous encourage à poursuivre dans le dialogue et surtout à expliquer à ceux qui ne veulent pas s'entendre ou s'écouter qu'il faut commencer par s'écouter, que les arguments des autres sont toujours intéressants à savoir même si l'on n'est pas d'accord. Nous pouvons trouver des chemins qui nous emmènent vers ce que nous souhaitons tous, à savoir que la qualité de l'eau soit bonne et que nous arrivions à vivre correctement sur cette terre. Il faut faire attention au discours très réducteur où tout est noir, que demain tout est fichu. Il faut construire. Il faut réparer. C'est ce que j'ai essayé de faire depuis des années.

Je m'exprimerai beaucoup plus le 10 ou le 11 mais je vous annonce clairement que c'est mon dernier CA. Nous allons boire un coup et manger. Nous nous verrons les 10 et 11 décembre.

*La séance est levée à 13h10.*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 6 novembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

#### Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
<i>Visio</i>	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ Départ à 12h	
<i>Excusée</i>	A	Mme BROCAS Sophie		
<i>En présentiel</i>	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
	A	Mme CARRE Véronique		
<i>Excusé</i>	A	M. COMBEMOREL Jean-Paul		
<i>Visio</i>	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ Départ à 12h30	
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	M. COMBEMOREL Jean-Paul

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Claire JANIN	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DELAVOET David-Anthony	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
En présentiel	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
Visio	A	M. FISSE Eric R. par Mme FERRY Pascale	SIGNÉ Départ à 13h27	
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	
Visio	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ Départ à 12h45	M. SOULABAILLE Yann
En présentiel Pas de déjeuner	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François À partir de 12h
En présentiel	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Visio	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
Excusé	A	M. SOULABAILLE Yann		
Visio	P	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		
En présentiel	P	Mme VOYET Vanessa	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. VUITTENEZ Lionel	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	<b>30</b>

Quorum  $34/2 = 17$

Présents (*hors représentations et pouvoirs*) : 24  
 Représentés : 2  
 Pouvoirs donnés : 4  
 Pouvoirs en cours de séance : 1  
 Absents : 10



		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
Visio	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme SOUCHE Hélène	SIGNÉ
En présentiel	A	Mme FIOLET Emeline R. par Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MENEZ Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 6 novembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

#### Participent également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent	SIGNÉ

## Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Pas de déjeuner</i>	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Pas de déjeuner</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. TRAN Vincent	SIGNÉ